

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 21 mai 2014

POINT II :
Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 mars 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 mars 2014.
Un membre du CA a émis le souhait d'apporter une correction à ses propos. Considérant le caractère exhaustif du verbatim, celui-ci ne sera pas modifié. Les remarques faites seront retranscrites dans le verbatim du CA du 21 mai 2014.

Dijon, le 23 mai 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Procès-verbal du Conseil d'administration du 27 mars 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 27 mars 2014

Collège A

Monsieur Alain BONNIN,

Madame Annie VINTER,

Messieurs Alain DEREUX (jusqu'à 17h10, procuration à Samuel MERCIER à partir de 17h10),
Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Absent : Monsieur Eric LOQUIN

Collège B

Mesdames Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL,

Messieurs Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD, Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS,

Collège IATSS

Messieurs Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN,

Excusé : Monsieur Cédric CLERC.

Collège usagers

Mesdames Eva BERNARD, Bérénice CLUZEL,

Messieurs Julien BRAULT, Hervé BEGUE,

Absent : Monsieur Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Mesdames Elisabeth BEAU (jusqu'à 15h50), Clotilde MARSEAULT (procuration à Annie VINTER),

Messieurs Jacques BAHl (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN), Bertrand THIBAUT (procuration à Julien BRAULT),

Absents : Messieurs José ALMEIDA, François PATRIAT, Pierre GUEZ.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice Générale des Services adjointe,

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général adjoint « Recherche et développement »,

Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

Monsieur Gilles GENET, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,
Chancelier de l'université de Bourgogne.

Invités

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU,

Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD,

Monsieur Franck DENAT, Vice-président du Conseil scientifique

Madame Anne-Valérie WOILLARD, Directrice du pôle Développement durable, qualité et pilotage

Monsieur Jean-Pierre BUISSON, cabinet Ernst & Young,

Monsieur Pierre-François ALLIOUX, cabinet Scacchi et Associés.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente	1
II) Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 05 et 19 février 2014 ..	10
III) Questions statutaires	10
- Désignation parmi les élus aux conseils de l'Université de représentants du personnel pour siéger au conseil du SUMPPS.....	10
- Election du bureau de l'Université en application de l'article 14 des statuts de l'établissement.....	12
- Présentation du projet de centre de santé	14
IV) Questions financières	17
1. Présentation du compte financier 2013.....	18
2. Tarifs, propositions d'attribution (subventions, bourses, prix), droits d'inscription (associations, colloques), acceptation de dons.....	43
3. Sorties d'inventaire	43
V) Compte rendu des travaux du CEVU du 17 mars 2014 exerçant les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).....	43
1. Appel à projets Bonus Qualité Formation PRES 2014 : compte rendu des travaux de la Commission mixte ad hoc du 21 février 2014, répartition des crédits	43
2. Ouverture d'un Département Génie Civil - IUT Dijon-Auxerre : compléments de dossier – rentrée 2015.....	44
3. Compte rendu de la Commission de la Pédagogie du 4 mars 2014.....	45
- Appel à projets Ressources et Pratiques Pédagogiques Numériques (RPPN) 2014 ..	45
- Appel à projets Equipements Pédagogiques 2014	46
- Diplômes d'université	48
- Offre de formation : modifications de fiches filières – rentrées 2013 et 2014	51
VI) Compte rendu des travaux du CS du 26 mars 2014 exerçant les compétences de la Commission de la Recherche (CR)	51
1. Etudes doctorales : répartition du « fonds doctorant »	51
2. Demandes de financements exceptionnels	52
VII) Questions relatives aux Ressources Humaines	54
- Mise en place de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)	54
VIII) Questions relatives au CHSCT du 10 mars 2014.....	59
- Usage de la cigarette électronique	59
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	67
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	67
2. Compte rendu des conventions hors subvention	67
X) Questions diverses	68

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

(SEANCE DU 27 MARS 2014)

*(La séance est ouverte à 14 h 12 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc ouvrir ce conseil d'administration. C'est un conseil important puisque c'est aujourd'hui que nous allons avoir la présentation du compte financier 2013 par les cabinets de commissaires aux comptes qui suivent la comptabilité et les procédures financières de notre université. C'est donc une date, un jalon qui est toujours important dans le cycle de vie de notre université depuis que les comptes des universités doivent faire, vous le savez, l'objet d'une certification annuelle.

Avant de commencer, je voudrais vous demander votre accord, puisque je dois vous le demander, pour que l'on fasse entrer les commissaires aux comptes qui attendent dans le couloir avant leur intervention à 15 heures. Cela veut dire aussi qu'ils entendront un certain nombre d'éléments sur les questions statutaires. Mais je voudrais votre avis, savoir si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

(Aucune opposition n'est soulevée.)

On peut donc les faire entrer, Gilles.

Quelques points rapides sur les éléments d'actualité. Marie-Geneviève, tu commences.

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente

Mme Gerrer.- Juste pour vous dire que Julien Brault, ici présent du reste, a été nommé pour représenter l'uB au CA de la FCS (Fondation de Coopération Scientifique), en remplacement de Sébastien Chevalier dont le mandat était arrivé à terme.

Autre élection, Julie Collin, étudiante à l'uB, à l'UFR SVTE, a été élue vice-présidente du CROUS.

Enfin, une troisième nouvelle qui met l'université à l'honneur, Christophe Nicolle, professeur à l'IUT de Dijon-Auxerre, membre du LE2I, a été présélectionné dans le cadre du concours mondial de l'innovation pour un projet concernant le stockage et le traitement des données pour bâtiments et villes intelligents.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève. C'est un succès important. Ce concours mondial de l'innovation est extrêmement prestigieux.

Je vais faire un petit point rapide comme à chaque conseil sur les deux grands dossiers du moment que sont le dossier de la communauté d'universités et d'établissements et le dossier du projet d'Idex, qui sont deux dossiers qui progressent en parallèle puisque ces deux dossiers sont très liés. Eventuellement, Annie Vinter et Alain Dereux, qui portent en partie ces dossiers, pourront vous apporter quelques précisions.

Pour ce qui est de l'université de Bourgogne Franche-Comté, les éléments récents sont donc que nous avons eu, à peu près mi-février, une réunion du conseil de direction de l'université fédérale. L'association université fédérale est l'association de préfiguration qui réfléchit au futur cadre de la communauté d'universités et d'établissements.

Nous nous sommes retrouvés à Besançon et nous avons validé, cette fois de façon officielle, le fait que la future communauté sera une communauté à six établissements. En tout cas, c'est le périmètre actuel. Avec côté Franche-Comté :

- l'Université de Franche-Comté ;
- l'Ecole nationale supérieure de mécanique et de micromécanique de Besançon (ENS2M) ;
- l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) ;

et en Bourgogne :

- l'Université de Bourgogne ;
- AgroSup ;
- *a priori* l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM) : l'entrée de l'ENSAM est bien l'entrée de l'ENSAM établissement national et non pas l'entrée du site clunisois de l'ENSAM. C'est un élément important, compte tenu du prestige de cette école, pour renforcer la visibilité de notre communauté ;
- un quatrième établissement, l'Ecole de commerce a également officiellement fait la demande, via une délibération de son conseil d'administration, pour intégrer notre communauté.

Pour l'instant, si on s'en tient à ce qui avait été convenu, qui est un équilibre numérique dans le nombre d'établissements bourguignons et le nombre d'établissements franc-comtois, on est sur un schéma où l'ENSAM rentrera comme membre fondateur de la communauté et où l'Ecole de commerce serait un membre associé.

On est en attente de la délibération officielle du conseil d'administration de l'ENSAM. Le point de l'intégration à notre communauté doit être soumis, autour du 10 avril, je crois, par le CA de l'ENSAM nationale, puisque c'est l'ENSAM nationale qui entre.

On doit aussi régler quelques petites questions de nature juridique avec le ministère puisque le ministère a une interprétation, on va dire restrictive, de la loi. La loi dit que les établissements comme l'ENSAM, qui sont structurés sur plusieurs sites territoriaux, doivent entrer dans au moins une communauté. La lecture que fait le ministère pour l'instant est qu'ils doivent entrer dans une et une seule communauté. On est donc en train de dialoguer sur cette question puisque l'ENSAM est susceptible de rentrer actuellement dans trois communautés d'universités et d'établissements.

Voilà les éléments de discussion et les éléments d'incertitude.

Ceci étant, sur ce dossier de la communauté d'universités et d'établissements, on a maintenant engagé une double démarche de réflexion et de réunion. D'une part, on a mis en place une commission des statuts qui, cette fois, associe des représentants des six établissements. Elle s'est réunie hier pour la première fois. Annie, qui co-animait cette commission, pourra peut-être nous en dire quelques mots. On va donc, au cours du printemps, avoir un balisage régulier de dates de réunion qui nous permettront de construire progressivement les statuts.

En même temps, on a programmé, à intervalles réguliers également, des conseils de direction de l'université fédérale qui permettront à échéances régulières de valider politiquement les travaux de la commission des statuts. Tout ceci devrait nous amener, à la fin du printemps, à un premier projet de statuts qui ferait consensus entre les différents membres, étant entendu que le ministère attend de nous une version dite V.0 en mai-juin. Cette version V.0 fera l'objet d'une expertise. Après cette expertise, le ministère revient sur les sites pour dialoguer avec les responsables de sites et, le cas échéant, donner un certain nombre de conseils pour faire évoluer les projets de statuts. Donc les choses, même celles que nous, nous proposons, seront criblées d'une certaine façon par le regard attentif du ministère.

Le deuxième document très structurant que l'on attend de nous, pour le mois de juillet, je crois, est un document d'une quinzaine de pages qui présentera la politique du site Bourgogne Franche-Comté dans ses différentes dimensions : formation, recherche, gouvernance. On nous demandera l'état actuel et comment nous nous projetons à cinq ans. Ces deux documents, les statuts et le projet de politique de sites, devront être définitivement validés avant l'été de toute façon. Voilà où l'on en est sur ce chantier.

Sur le plan de l'Idex, on a également bien avancé dans le cadre de réunions qui associent l'ensemble des établissements partenaires de Bourgogne Franche-Comté. Une étape importante a été franchie avec un accord qui a émergé sur une cartographie scientifique, cette fois partagée au niveau des deux régions. Vous vous souvenez que nous avons voté notre propre structuration scientifique. Nous avons proposé à nos collègues de Franche-Comté de s'insérer dans cette démarche. De fait, on a tous ensemble, bien sûr, adopté un certain nombre d'évolutions à la marge de la cartographie que nous avons proposée en Bourgogne, mais c'est maintenant quelque chose d'extrêmement fort puisque ce sont les six grands domaines scientifiques que tous ensemble, établissements de Bourgogne et de Franche-Comté, se reconnaissent comme étant leurs axes d'excellence et de développement. Donc la construction de l'Idex, en tout cas du projet d'Idex, se poursuit.

Dernier élément, nous avons eu connaissance hier du fait que le calendrier, cette fois, et le cahier des charges seront mis à notre disposition probablement dans les jours qui viennent. Il est confirmé qu'en fait, l'appel à projets Idex sera structuré en deux sous-appels à projets, un appel à projets qui s'appellera « Idex » proprement dit, qui est bien doté de 2 milliards d'euros comme on nous l'avait dit, et un appel à projets qui ne s'appellera pas « Idex » mais « I-site », qui correspondra véritablement à des établissements ayant un ancrage, une structuration territoriale et un lien local fort avec le monde économique. Il sera doté de 1 milliard d'euros. C'est à peu près ce que l'on attendait. Le fait qu'il y ait deux noms, on ne l'attendait pas forcément. Cela ne change pas nécessairement grand-chose.

On nous annonce, cette fois, un calendrier très précis, avec une première vague en 2015 et une seconde en 2016. Dans chaque cas, il y aura en gros admissibilité et admission. C'est-à-dire que premier semestre 2015, c'est

l'admissibilité de la première vague puis, second semestre, cela sera l'admission pour ceux qui étaient admissibles. En 2016, on peut recandidater en première vague et les établissements admissibles en 2015 mais non admis pourront candidater directement en seconde vague 2016. Vous voyez donc que ce calendrier est compliqué. Sa conclusion est, en fait, fin 2016 - début 2017. On est donc vraiment sur des horizons de moyen terme. Cela n'est pas forcément une mauvaise chose pour nous car cela peut aussi nous permettre de construire et permettre aussi que le temps passant, un certain nombre d'idées progressent et qu'un certain nombre d'obstacles se lèvent.

J'ai découvert ce calendrier hier. J'ai le sentiment en première analyse que c'est plutôt un calendrier qui, dans le contexte particulier de Bourgogne Franche-Comté, n'est pas défavorable. Voilà ce que je voulais vous donner...

M. Dereux.- Les budgets par projet ne sont pas de la même dimension dans un cas comme dans l'autre ou sont-ils très similaires ?

Le Président.- Ils ne seront forcément pas de la même... Ecoute, on nous annonçait jusqu'à quelques semaines sept à huit projets au total avec...

M. Dereux.- Pour l'Idex ou pour l'Isite ?

Le Président.- Au total, sept à huit. Sur Idex plus Isite, il y en aurait sept à huit.

M. Dereux.- D'accord.

Le Président.- Si on admet qu'il y aura trois ou quatre Idex et trois ou quatre Isite, comme il y a 2 milliards d'euros dans un cas et 1 milliard d'euros dans l'autre, cela veut dire que mathématiquement, en gros, la dotation sur les Idex est deux fois plus importante que la dotation sur les Isite. A la louche.

M. Dereux.- Cela veut dire que notre consortium doit se prononcer sur les types d'appels d'offres auxquels il répond.

Le Président.- Oui.

M. Dereux.- Quand cette décision sera-t-elle prise ?

Le Président.- Il faudra que l'on prenne cette décision dans les mois qui viennent. L'appel à projet serait lancé dans l'été dans le document qu'on a eu hier.

M. Dereux.- Je n'ai pas l'impression que l'on prépare chacun des deux appels d'offres de la même manière. C'est pour cela qu'il faudrait le savoir, à mon avis, beaucoup plus tôt.

Le Président.- C'est vrai.

M. Dereux.- A mon avis, ce n'est pas du tout la même stratégie dans un cas comme dans l'autre du point de vue de la rédaction.

Le Président.- C'est vrai. Mais dans la dépêche AEF qu'on a eue hier, on annonçait que les présidents d'université seraient destinataires d'un document très complet dans les jours qui viennent. J'imagine que dans les jours qui viennent, on aura des éléments et qu'on pourra s'en nourrir pour prendre tous ensemble la décision de savoir si on candidate à Idex ou à Isite. Ce qu'on peut lire, c'est que probablement déjà si on avait Isite, ce ne serait pas mal mais, compte tenu du contexte, je pense que... En fait, c'est intéressant, ce qui était dit dans la dépêche c'est qu'au bout du compte, l'ambition qui apparaît, c'est une dizaine de sites Idex en France. Ce seront des grandes universités pluridisciplinaires, d'excellence, plurithématiques. Une dizaine. Je crois qu'il y a sept Idex vraiment labélisés actuellement en France puisque Lyon n'est pas encore véritablement Idex. Il y en a sept. Ils veulent arriver à dix. Cela veut dire que trois peut-être seront Idex puis les autres Isite. Nous n'avons pas plus d'information pour l'instant.

Annie, tu peux nous donner quelques éléments sur la commission des statuts et sur la démarche de pilotage Idex pour préciser ce que je viens d'indiquer peut-être.

Mme Vinter.- Pour Idex, je pense, effectivement, qu'Alain a raison. Il va falloir que l'on prenne une décision politique sur le type d'appel d'offres parce que la stratégie de préparation et également de mise en collaboration des acteurs, donc nos directeurs de laboratoires, n'est pas du tout la même selon que l'on candidate pour l'un ou pour l'autre. On est plutôt parti pour le moment sur l'idée d'un Idex, c'est-à-dire avec une importance mise sur la recherche et sur la mise au point d'instruments d'excellence pour favoriser la recherche. Si on part sur Isite, de ce que j'ai lu, il faudra que l'on mette l'accent sur les liens avec les entreprises, avec le secteur économique. Donc la stratégie sera plutôt de s'appuyer sur les pôles de compétitivité. Les acteurs ne seront plus les mêmes et les instruments non plus. Même les acteurs dans les réunions ne seront plus tout à fait les mêmes puisqu'on n'a pas les mêmes indicateurs. On n'aura peut-être pas besoin de faire ce que l'on a commencé à faire, c'est-à-dire à faire réfléchir quand même sur des grands projets intégrateurs. Effectivement, je crois qu'il faudra que l'on prenne une décision assez vite sur ce plan-là.

Sur la commission des statuts. La première réunion de la nouvelle commission des statuts a bien eu lieu hier après-midi. Il faut se rendre compte que même si, aussi bien pour l'université de Franche-Comté que pour l'université de Bourgogne, on a essayé d'avoir une certaine stabilité dans les membres qui participent à cette commission - c'est en fait un sous-ensemble de ceux qui ont participé au premier temps -, la dynamique a changé parce qu'introduire quatre écoles modifie beaucoup la dynamique de la réunion. Dans un premier temps, la réunion d'hier a été beaucoup un temps de prise de connaissance, de faire fonctionner un groupe. Donc on ne peut pas dire qu'on ait avancé de manière significative.

Par contre, on a identifié tous les problèmes tout de suite, à commencer par le titre de notre ComUE. Pour le moment on parlait de l'université de Bourgogne Franche-Comté. Les écoles nous disent que le terme « université » peut ne pas leur convenir. Donc dès le titre des statuts, la discussion a émergé. On a identifié, du coup, un ensemble de questions politiques que l'on va poser aux directeurs d'établissement dans le cadre des réunions de l'université fédérale. Il faudra des réponses parce qu'autrement, au niveau de la commission des statuts, on n'avancera guère.

Les premiers statuts qui avaient été préparés, lorsqu'on ne pensait à une communauté qu'à deux, étaient des statuts dans lesquels le format était pensé vraiment université nouvelle. Là, avec les écoles, on se rend compte qu'il faudra que l'on définisse assez vite ce que l'on peut transférer à la ComUE avant de pouvoir faire des statuts. Autant on pouvait mettre cela de côté tant qu'on n'était que deux établissements dans le sens où, de toute façon, tôt ou tard, on pouvait écrire des choses allant vers une université intégrée - il suffisait donc de dire que certaines missions n'étaient pas assurées de suite ou des choses comme cela -, autant avec les écoles, il faudra être beaucoup plus précis d'emblée. On va arriver à la réunion de la semaine prochaine en université fédérale avec un ensemble de questions que l'on a identifiées et sur lesquelles il faudra que les établissements se prononcent.

Le Président.- Précisément, cela sera le rôle du conseil de direction d'apporter ces réponses de nature politique. En tout cas, on est dans un calendrier, une dynamique où on avance même s'il ne faut pas occulter les difficultés de ce chantier, effectivement. Avez-vous quelques questions ? Oui, Laurence.

Mme Maurel.- Oui, Alain. Je voudrais revenir sur ce dont on était en train de parler, c'est-à-dire sur la constitution peut-être d'une université, on ne le sait pas d'après ce que vient de nous dire Annie Vinter, Bourgogne Franche-Comté. Pour dire qu'effectivement, comme tous les CA d'université sur le territoire, il nous faudra avant l'été, et je rappelle qu'il ne reste que quatre mois et que les questions sont encore nombreuses, choisir l'une des formes de regroupement désormais possibles pour les universités : la ComUE, le regroupement confédéral par association ou la fusion. Les établissements pourront ainsi s'associer à égalité entre eux ou à une CUE ou ComUE, si vous préférez, réduite.

Confédération signifie qu'il n'y a pas création d'un nouvel établissement comme c'est le cas avec la CUE qui va chapeauter les établissements regroupés. Cette différence est de taille entre les formes de regroupement puisque avec la ComUE, on ajoute, on l'a déjà dit ici à plusieurs reprises, une nouvelle strate décisionnelle au millefeuille administratif que vont devenir nos universités.

La communauté ou la ComUE deviendrait un établissement dont les instances, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, sont peu démocratiques, et c'est un euphémisme. Je rappelle ici à mes collègues qu'il n'y a pas besoin d'une majorité au CA pour la communauté universitaire, que les statuts initiaux sont modifiables uniquement par le conseil des membres, exprimé à la majorité des deux tiers. Donc finalement, peut-être que les écoles n'auront pas à intervenir sur le choix de l'appellation de la ComUE. Un nouvel établissement dont les instances sont peu démocratiques mais sont décisionnaires par dessus les CA des établissements, notamment en matière de budget de formation et de recherche.

Dans une confédération, il n'existe pas d'instance centrale dont les décisions s'imposent aux établissements confédérés.

Devenir une ComUE, c'est pour les membres des CA des établissements concernés réduire, et sans retour possible, leur souveraineté. A l'inverse, il serait toujours possible de passer d'un regroupement confédéral par association à un regroupement fédéral, voire à une fusion.

Par ailleurs, il va être question aujourd'hui du budget de notre université. Or, dans tous les secteurs dans lesquels de tels regroupements ont eu lieu (les collectivités territoriales, les entreprises privées, les hôpitaux), la création de ces nouvelles strates de millefeuille qui chapeautent ces regroupements engendrent un

surcoût qui est en général de l'ordre au minimum de 3 % pour un service qui est généralement dégradé.

Ces 3 % d'augmentation viendront donc s'ajouter au déficit structurel de nos universités. Cela pose question. Le spectre est tout de même là d'un déficit encore accru des universités.

J'ajoute qu'il n'est nulle part fait mention dans la loi de la préservation de la personnalité morale et de l'autonomie budgétaire des établissements qui deviendront membres d'une ComUE, à la différence du regroupement par association.

Il n'y a pas non plus mention de l'obligation de constituer des budgets fléchés ou des budgets propres intégrés pour chaque établissement membre d'une CUE.

Enfin, concernant les projets d'Idex dont tu as parlé et avec cette nouveauté, effectivement, qui est apparue dans cette dépêche de l'AEF hier, très souvent on met en avant les projets d'Idex pour justifier la marche forcée, puisqu'il est bien question ici d'une marche forcée, vers la communauté d'établissements. Or, il apparaît que le Commissaire général à l'investissement a clairement, à deux reprises, précisé devant l'ensemble des présidents des universités que l'Idex ne serait conditionné à aucune forme légale de regroupement, pourvu que l'une des trois voies soit choisie.

Je m'arrête là. Je ne vais pas égrener toutes les différences entre ces différentes formes de regroupement. Simplement pour dire que l'intersyndicale SNESUP-CGT - un courrier te sera envoyé dans ce sens de la même façon qu'au président de l'université de Franche-Comté - demande officiellement aux présidents d'universités - j'emploie ici le pluriel puisqu'il est encore de mise - de Bourgogne et de Franche-Comté d'organiser un débat contradictoire sur cette question de manière à ce que les personnels soient informés de ces choix possibles et demande un report de cette prise de décision qui engagerait durablement notre université, le calendrier du processus actuel ressemblant davantage à une marche forcée.

Le Président.- Je vais essayer de répondre à quelques-unes des questions que soulève ton intervention.

Tout d'abord, dans la ComUE, le CA est décisionnaire par-dessus les CA des établissements. Je voudrais rappeler qu'une communauté, une ComUE, est une structure de nature fédérale ou confédérale dans laquelle chaque établissement garde sa personne morale, garde son identité et garde son conseil d'administration. Le conseil d'administration de la ComUE ne délibère et n'exerce sa responsabilité que sur les missions qui ont été transférées à la ComUE d'un commun accord de tous les établissements qui se fédèrent. En dehors d'une situation où l'on déciderait de transférer la masse salariale, le budget, le CA de la communauté d'universités n'a pas vocation à légiférer sur le budget de chacun des établissements fédérés isolément. Les choses sont tout à fait claires. Ce CA n'exercera ses responsabilités que ce sur quoi on aura bien voulu lui donner pouvoir et ce sont les établissements et donc les CA, c'est donc notre CA qui décidera des missions qu'il veut bien transférer à la communauté.

Si on décide, par exemple, que la seule chose que l'on partage dans la communauté d'universités est les écoles doctorales, le CA de la communauté ne pourra délibérer valablement que sur les problématiques de fonctionnement des écoles doctorales et rien d'autre. Là-dessus, les choses sont très simples.

On est donc bien dans un dispositif de nature fédérale ou confédérale. Encore une fois j'insiste : dans une ComUE, chaque établissement qui se fédère garde sa personne morale et garde son conseil d'administration. Je ne vous dirai pas que je suis heureux de cela. Vous savez très bien que pour ma part, je souhaiterais

que l'on adopte un dispositif beaucoup plus volontariste qui serait une fusion de l'uB et de l'UFC. Si on fusionnait l'uB et l'UFC, à ce moment-là, il y aurait effectivement une fonte des deux établissements. Mais ce point n'est pas à l'ordre du jour.

La deuxième chose, réduction de souveraineté, c'est vrai. C'est vrai que la communauté et tous ces dispositifs de regroupement sont des dispositifs dans lesquels on envisage un transfert de souveraineté. Si je fais une comparaison, le dispositif me paraît assez proche de celui de la construction européenne où, en fait, chaque Etat a délégué à l'Europe un certain nombre de compétences et a, effectivement, perdu certaines compétences, a perdu un petit brin de sa souveraineté mais pour construire une autre souveraineté plus importante et sur un périmètre plus important. L'idée est bien cela : on va peut-être perdre un petit peu de notre propre souveraineté mais pour construire tous ensemble quelque chose qui sera beaucoup plus puissant et qui aura un autre type de légitimité et de souveraineté.

Pour ce qui concerne la conditionnalité du dispositif juridique sur les chances de succès à l'Idex, qui est un point important, on peut lire tout et son contraire, interpréter tout et son contraire. Pour ceux qui ont lu hier la dépêche AEF, il apparaît tout de même clairement, même s'il n'est pas dit explicitement qu'on nous demande de fusionner, mais cela ne sera écrit nulle part, que l'une des clés du succès à l'Idex sera quand même la qualité de la gouvernance, le niveau d'intégration de cette gouvernance, sa capacité à prendre des décisions qui seront des décisions stratégiques, cohérentes. Et on sait très bien que cette capacité est directement liée au type de construction de gouvernance que l'on fera. Plus cette gouvernance sera intégrée, plus on sera en situation de porter une véritable politique.

Donc il ne sera écrit nulle part « fusionnez, sinon vous n'aurez pas l'Idex ». Personne ne voudra et ne prendra cette responsabilité. Mais il est tout à fait clair que dans le contexte de la Bourgogne Franche-Comté, encore une fois, qui est un acteur scientifique de force moyenne - il faut que l'on en soit conscient -, la façon que nous avons de dépasser cette force scientifique moyenne est précisément de construire une gouvernance très innovante et très ambitieuse. Et je maintiens que l'ambition de cette gouvernance doit être une communauté élargie avec les écoles et que dans cette communauté élargie, c'est de fusionner l'uB et l'UFC dans un temps, bien sûr, raisonnable. Cela ne se fera pas demain ni après-demain. Mais c'est la seule façon de construire, à mon avis, un dispositif qui ait toute l'ambition nécessaire.

De toute façon, tu ne trouveras nulle part écrit que la fusion... J'en ai beaucoup parlé avec les représentants du cabinet, les messages sont toujours subliminaux mais personne ne nous le dira explicitement. Jamais. Je pense que le ministère a une certaine sagesse en ce sens. Il attend de voir ce que feront les gens. A mon avis, on est dans un schéma très darwinien, c'est-à-dire que ceux qui seront capables de se débrouiller, de s'entendre, de construire des ensembles universitaires puissants, ceux-là survivront dans la compétition internationale et ceux qui n'arriveront pas à s'entendre et à construire des dispositifs ambitieux ne disparaîtront pas mais ils ne seront ni l'Idex ni l'Isite. Je ne sais pas comment cela s'appellera mais, en tout cas, ce ne sera pas quelque chose qui sera labellisé. Cela se fera tout seul et quand on ne sera ni l'Idex ni l'Isite, je doute que l'on obtienne beaucoup, comme l'a fait Christophe, de concours mondial de l'innovation ou d'ERC ou de choses comme cela. Je reste donc sur cette vision que je défends depuis 18 mois mais dont je sais bien qu'elle n'est pas partagée.

Alain puis Laurence.

M. Dereux.- Je voudrais ajouter qu'au-delà de la capacité à aller chercher des projets tel que tu viens de le mentionner, si on n'a pas l'Idex, une rapide évaluation de ce qu'apporteraient les moyens d'Idex... J'ai fait un rapide calcul en ordre de grandeur, si on obtient l'Idex, cela reviendrait à doubler la marge de manœuvre que le président actuel dégage sur les divers PPI. Evidemment, ils seraient consacrés autrement qu'en PPI. Si on prend l'hypothèse que l'on a quelque chose comme 200 millions et que l'on a 8 millions d'intérêt à partager entre Bourgogne et Franche-Comté, on a 4 millions par an à craquer, cela correspond en ordre de grandeur, lorsqu'on nous présente les comptes, à ce que l'on nous présente comme marge de manœuvre. Au-delà même d'être capable d'aller chercher des projets, je pense que ne pas avoir cette capacité de doubler notre marge de manœuvre, relativement par rapport à ceux qui le peuvent et qui sont déjà plus gros - cela veut dire que quand ils doublent, c'est encore beaucoup plus que 4 millions -, c'est pour nous la mort sans phrase sur la scène nationale à mon avis.

Le Président.- Laurence pour une dernière intervention.

Mme Maurel.- Oui, juste pour répondre à la propre réponse que tu m'as faite, Alain. Tu as dit plusieurs fois dans ton discours « fédération ou confédération ». C'est bien là-dessus que la différence est importante et que ton alternative avec le « ou » semble minimiser à mon sens et je pense qu'il faudrait que l'on discute très sérieusement de cette distinction entre fédération et confédération.

Ensuite, tu nous as dit que l'on pouvait très bien décider que cette communauté ne se réduirait qu'aux écoles doctorales. Oui, bien sûr, on peut très bien décider cela mais on peut décider aussi de transférer beaucoup plus de compétences à cette communauté. A ce moment-là, les décisions seront prises de manière beaucoup plus éloignée de ce qui se passe actuellement.

Le Président. Oui, c'est vrai.

Mme Maurel.- Et c'est bien le CA de la ComUE qui prendra ces décisions et qui les prendra aux deux tiers. Donc je pense que les questions que j'ai soulevées restent néanmoins valables et donc la demande de l'Intersyndicale est, bien sûr, toujours d'actualité.

Le Président.- OK. Encore une fois, le CA de la ComUE ne délibérera que sur les missions que nous aurons bien voulu lui transférer et uniquement sur les missions que nous aurons bien voulu lui transférer.

Dernier point avant d'entrer dans l'ordre du jour, je voudrais dire qu'en termes de dialogue et de concertation, il me semble que dans notre université, le niveau de dialogue et de discussion sur ces questions ne peut pas être considéré comme mauvais. Depuis deux ans, j'ai passé le mois de janvier à arpenter l'université et à dialoguer avec l'ensemble de la communauté universitaire largement sur ces points. On organise des points d'information très réguliers dans tous les cercles de réunion possibles. Je pense que c'est au moins un grief que vous ne pouvez pas me faire que de considérer que la qualité de dialogue est bonne, ce qui ne veut pas dire qu'il y ait consensus, j'en suis bien conscient. Mais il y a au moins information régulière, dialogue et réponse aux questions et échange d'informations pratiquement en temps réel, au fur et à mesure que nous en disposons.

On continuera à vous tenir informés régulièrement de l'état d'avancement de ce dossier.

Je vous propose que l'on avance dans l'ordre du jour avec l'approbation du PV des derniers CA.

Marie-Geneviève.

II) Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 05 et 19 février 2014

Mme Gerrer.- Nous avons deux PV à approuver ou non. Déjà pour le PV du 5 février, avez-vous des remarques à formuler ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme Maurel – Je n'étais pas là.

Mme Gerrer - Laurence, très bien. Donc une abstention.

20 pour, 1 abstention

Et pour le PV du 19 février, quelqu'un a-t-il une remarque à formuler ? Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc unanimité. Merci.

Unanimité (21 pour)

III) Questions statutaires

Le Président.- On va respecter l'ordre du jour tel qu'il était prévu avec un certain nombre de points statutaires qui, s'ils sont importants, seront probablement, néanmoins, assez rapides.

Le premier point statutaire a trait au Conseil de Médecine Préventive, le SUMPPS.

- Désignation parmi les élus aux conseils de l'Université de représentants du personnel pour siéger au conseil du SUMPPS

Le Président.- Il se trouve que nous n'avons jamais jusqu'ici réuni le conseil du SUMPPS. Or, il est absolument indispensable que ce conseil soit mis en place et réuni car c'est lui qui devra délibérer sur le projet de transformation du SUMPPS en centre de santé. Ce projet doit arriver à maturité dans les quelques semaines qui viennent.

Ce conseil du SUMPPS doit statutairement associer :

- deux représentants des personnels administratifs et techniques,
- deux représentants des personnels enseignants,
- deux représentants des étudiants.

On a déjà désigné les représentants des étudiants. Il nous faut donc aujourd'hui désigner deux représentants des personnels enseignants parmi les membres de notre CA et deux représentants des personnels administratifs et techniques, également parmi les membres de notre CA.

Je voudrais lancer rapidement un appel à candidatures pour un conseil qui se réunira probablement très peu et pendant une période de temps très courte mais qui sera essentiel puisque cela conditionnera l'évolution vers un centre de santé.

Y a-t-il des volontaires pour participer à ce conseil parmi les enseignants ?

Mme Gerrer.- Je suis volontaire.

Le Président.- Marie-Geneviève Gerrer. J'ai donc besoin d'un deuxième enseignant pour participer à ce conseil du SUMPPS pour cette période courte qui sera la période de passage au centre de santé. S'il vous plaît, j'ai besoin d'une bonne volonté. Merci, Laurent.

Donc Laurent Brachais et Marie-Geneviève Gerrer.

Et parmi les personnels administratifs et techniques, j'ai également besoin de deux représentants. Je sais que Cédric Clerc est déjà candidat. Il faudrait que, soit Jean-Emmanuel Rollin soit Olivier, vous vouliez bien accepter de siéger dans ce conseil du SUMPPS.

M. Rollin – Je veux bien.

Le Président - Merci beaucoup.

M. Rollin.- Cela pose problème d'être peu de personnel technique et administratif.

Le Président.- J'en suis conscient.

M. Rollin.- On va devoir demander une décharge.

Le Président.- Je suis conscient de cela, Monsieur Rollin. On en reparlera dans les semaines qui viennent, vous verrez.

Très bien. Donc Cédric Clerc et Jean-Emmanuel Rollin.

Notre conseil du SUMPPS est maintenant réuni.

Le second point est un point que j'ai interverti d'ailleurs, j'aurais dû le présenter en premier, c'est la....

Mme Manciaux – Monsieur le Président, vous devez soumettre les candidatures au vote.

Le Président - Je sou mets au vote formellement, vous avez raison, les candidatures de Laurent Brachais et de Marie-Geneviève Gerrer, d'une part, et de Cédric Clerc et de Jean-Emmanuel Rollin, d'autre part.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ou refuse de participer au vote ?

Ces quatre candidatures sont validées.

Merci, Hélène.

Unanimité (21 pour)

- Election du bureau de l'Université en application de l'article 14 des statuts de l'établissement

Le Président.- Deuxième point statutaire, les statuts de notre université, cette fois, prévoient que le Bureau de l'université, l'équipe des vice-présidents, doit être renouvelé tous les deux ans. En fait, c'est tous les deux ans ou lors du changement de président.

Le Bureau actuel a été élu au moment de mon investiture, donc en juillet 2012. Il se trouve que Jean-Baptiste Baccon, notre Vice-président à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives, va partir en stage pour un stage de master de durée longue. Il a décidé de mettre fin à ses fonctions de vice-président, estimant à juste titre qu'il ne sera plus en mesure de concilier ses fonctions de vice-président et son stage de master.

Il faut donc assurer le renouvellement de la vice-présidence de Jean-Baptiste. Ceci me semble être le bon moment pour procéder au renouvellement en bloc de l'équipe présidentielle et du Bureau qui, de toute façon, auraient dû être renouvelés avant le mois de juillet prochain.

Je voudrais donc tout d'abord remercier Jean-Baptiste Baccon. Je voudrais dire que Jean-Baptiste, qui ne pouvait pas être là cet après-midi, je le lui ai demandé mais il avait d'autres impératifs, a assuré ses fonctions de vice-président avec beaucoup de qualités humaines et de qualités politiques. Il a été, je crois, un grand vice-président étudiant.

Je voudrais tout d'abord rappeler sur le plan politique que Jean-Baptiste Baccon, avec Geoffroy Aubert, en 2012, a été le premier à accepter d'engager les étudiants Associatifs et Indépendants dans un véritable accord de gouvernance formalisé et transparent avec le président de l'université. Ce choix n'était pas forcément facile. Ce choix n'était pas facile pour les étudiants. Ce choix m'a été beaucoup reproché également. Mais à la lumière de deux ans de travail en commun, il me paraît avoir été un choix très positif. Je m'en réjouis et je voudrais rendre hommage à Jean-Baptiste d'avoir eu le courage de prendre cette décision.

Sur le plan du travail opérationnel, Jean-Baptiste a assuré personnellement le suivi des programmes pluriannuels d'investissement sur les politiques sportives. C'est lui qui a notamment porté jusqu'ici les réflexions et le travail qui va nous permettre de construire un terrain de sports en synthétique sur notre campus dijonnais. C'est lui qui a instruit, qui a suivi politiquement les dossiers qui vont permettre de développer un certain nombre d'infrastructures sportives sur nos autres sites, sur nos campus territoriaux. Il a suivi également avec beaucoup de finesse l'ensemble des questions de vie étudiante. Et je voudrais dire que pour toute l'équipe de gouvernance, il a été un collègue efficace, qui a su être très ferme sur un certain nombre de grands principes.

Je vous donnerai un seul exemple. Quand on a parlé, vous le savez, des masters en anglais et de la duplication des masters en anglais, Jean-Baptiste nous a dit avec beaucoup de clarté que pour les étudiants, il n'est pas admissible que les droits d'inscription ne soient pas les droits nationaux. Il a été capable d'afficher des décisions et des postures de principe fortes. En même temps, il ne l'a jamais fait de façon dogmatique. Il a toujours essayé de construire des équilibres intelligents.

Autre exemple, quand il s'est agi, vous vous souvenez, là encore il y a quelques semaines, de voter des capacités d'accueil, accepter le principe de capacités d'accueil n'est pas forcément quelque chose de facile pour les étudiants, et

Jean-Baptiste a accepté d'endosser vis-à-vis de la communauté étudiante la responsabilité de soutenir cette politique que nous menions.

Si j'étais convaincu, il y a deux ans, du bien-fondé d'intégrer les étudiants au plus haut niveau de la gouvernance de notre université, je dois dire qu'après deux ans de travail aux côtés de Jean-Baptiste, et je sais que je traduis ici la pensée partagée de tous les membres de l'équipe, j'en suis encore plus convaincu aujourd'hui. Et je voulais lui rendre cet hommage et installer maintenant, en tout cas si vous le voulez bien, celui que je vais vous proposer pour lui succéder, Julien Brault, qui a été élu à notre conseil d'administration il y a quelques semaines et qui, si le conseil d'administration le décide dans quelques minutes, sera le nouveau Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives.

Julien, si tu veux bien nous présenter ton parcours, ta petite biographie, pour que les membres du conseil en aient une vision précise avant de procéder au vote.

M. Brault.- Bonjour à tous. Julien Brault. J'ai eu un baccalauréat ES avec mention Très Bien au lycée Jacques Amyot d'Auxerre. Je suis titulaire d'une licence mention Droit et Sciences politiques de l'UFR Droit à l'université de Bourgogne. Je suis actuellement en Master 1 Droit public, toujours à l'université de Bourgogne.

J'ai eu beaucoup d'expérience dans la vie associative depuis que je suis arrivé à l'université. C'est quelque chose qui m'a toujours vraiment beaucoup tenu à cœur. J'ai été président de la Corporation des étudiants en Droit de Bourgogne puis secrétaire général de l'Union nationale des étudiants en Droit, ES, Sciences politiques, Sciences économiques et sociales. J'ai été secrétaire général puis président de la Fédération des associations de l'université de Bourgogne Génération Campus.

Au-delà de cela, j'ai toujours souhaité aussi avoir un autre aspect, au-delà de la dynamisation un petit peu du campus, qui est de représenter et de défendre les intérêts des étudiants au quotidien. J'ai donc été élu au Conseil des études et de la vie universitaire en 2012. J'ai été aussi élu suppléant au conseil UFR de l'UFR Droit et Sciences politiques et nommé chargé de mission au Service numérique aux étudiants. J'ai été élu récemment représentant étudiants au conseil d'administration. Suite aux dernières élections, nous avons remporté quatre sièges sur cinq dans le collège étudiants du conseil d'administration.

Le Président.- Merci beaucoup, Julien. Avez-vous, les uns ou les autres membres du conseil d'administration, des questions à poser à Julien ? Souhaitez-vous des précisions sur son parcours ?

Non, les choses sont claires. En tout cas, c'est le parcours d'un étudiant engagé et qui souhaite s'engager encore davantage au service de son université.

Si vous n'avez pas de question, je vais vous proposer la liste de la nouvelle équipe présidentielle qui sera l'équipe présidentielle en fonction jusqu'à la fin de l'actuel mandat puisque la période de deux ans recouvrira, peu ou prou, la durée du mandat de notre équipe qui reste à courir.

La liste est la suivante, je vous la rappelle :

- Vice-président délégué aux politiques culturelles : Pierre Ancet,
- Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives : Julien Brault,
- Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles : Frédéric Debeaufort,

- Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements : Dominique Delmas,
- Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux : Anne Girollet,
- Vice-présidente déléguée aux partenariats scolaires, à l'orientation et à la réussite en licence : Stéphanie Grayot-Dirx,
- Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et des formations et aux relations avec le monde économique : Jean Guzzo,
- Vice-président délégué aux ressources humaines, à la vie sur les campus et à l'action sociale : Samuel Mercier,
- Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et learning centers : Alain Tabard,
- Vice-présidente déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, chargée des relations inter-régionales : Annie Vinter,
- Conseillère spéciale du Président en matière d'internationalisation des activités universitaires : Bénédicte Fortier.

Voilà la liste que je vous propose. La seule petite évolution est l'intitulé de la vice-présidence d'Annie Vinter qui était chargée des relations dans le cadre du PRES, et comme il n'y a plus de PRES, elle devient chargée des relations inter-régionales.

Je sou mets cette liste à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

Y a-t-il des refus de vote ? Il n'y a pas de refus de vote.

Donc cette liste est validée. Je vous remercie.

19 pour, 3 abstentions

Le Président.- Je vous remercie aussi parce que c'est un témoignage de confiance à toute l'équipe qui travaille autour de moi et dont je peux vous assurer qu'elle ne ménage pas ses efforts au service de notre université.

Il est 15 heures. C'est le moment que nous avons prévu pour intervenir sur les questions financières. Est-il éventuellement possible que l'on reporte le centre de santé après ? Non, vous ne pouvez pas. Donc on va essayer de... Oui, je vous ai fait faire quelques allers-retours déjà dans la journée.

- Présentation du projet de centre de santé

Le Président.- On va donc présenter le projet du centre de santé pour lequel on va vous demander une décision, un vote de principe à ce stade. Gilles, est-ce vous qui faites la présentation ?

M. Robin.- Oui, Monsieur le Président. Je fais la synthèse sous le contrôle d'Anne-Valérie Woillard qui a piloté ce dossier.

Le projet de centre de santé de l'université de Bourgogne a déjà fait l'objet, il faut le rappeler, d'une présentation au CEVU le 17 mars dernier. On peut rappeler, à ce titre, que le contexte et les enjeux de ce projet s'organisent selon trois axes. Premier axe, en effet, c'est la santé qui est un facteur de la réussite des étudiants. Le deuxième axe, c'est l'intégration dans une politique nationale, évidemment, en faveur du développement des centres de santé universitaires. Le troisième axe, c'est une

forte volonté de l'université de Bourgogne qui est à mettre en lien avec la mise en place du pôle de formation et de la vie universitaire.

Qu'est-ce qu'un centre de santé ? On peut le rappeler. Les centres de santé, selon l'article 6323-1 du Code de la santé publique, sont des structures sanitaires de proximité, dispensant principalement des soins de premiers recours. Le centre de santé peut donc apporter une aide médicale rapide et, on l'espère, appropriée aux étudiants, notamment à ceux qui sont en situation de précarité ou présentant des besoins spécifiques qui, sans cela, renonceraient, on peut le craindre, tout simplement aux soins.

A l'heure actuelle, 14 SUMPPS sont constitués en centres de santé en France. Cela est appelé évidemment à se développer. Le projet uB prévoit, dans un calendrier qui est très rapproché désormais, c'est-à-dire dès la rentrée universitaire 2014-2015, la mise en place du centre de santé à Dijon selon le principe de la gratuité pour les étudiants.

Le dispositif s'organise selon trois axes :

1. des soins dans le périmètre des spécialités actuelles qui sont déjà pratiquées : médecine générale, psychologie, gynécologie, conseil conjugal, dépistage anonyme et actes infirmiers ;

2. l'organisation de la facturation des soins, de la télétransmission à la caisse primaire d'assurance-maladie, du remboursement des mutuelles et de la gestion du dossier patient, avec le recrutement d'un personnel administratif qui est en cours ;

3. l'organisation de la continuité des soins, c'est-à-dire les liens avec les autres structures susceptibles d'accueillir les étudiants quand le centre de santé du campus est fermé et à terme, le développement du périmètre et de l'amplitude des consultations proposées sur notamment la psychiatrie, la médecine du sport, la dermatologie, la diététique ; enfin, le développement de la proposition sur les sites territoriaux – il faut rappeler que cela est parfaitement conforme à la politique menée par l'université à l'heure actuelle.

Le budget prévisionnel en fonctionnement montre que nous maîtrisons les coûts. Il prouve la maîtrise des dépenses et l'acquisition même de recettes supplémentaires. Quand on regarde la situation actuelle et le scénario 1 qui est la prévision de nos équilibres, du moins de nos recettes et dépenses d'exploitation, on voit que notre subvention d'équilibre diminue puisque nous avons pu acquérir de nouvelles recettes. Nouvelles recettes dans le cadre de la télétransmission et de la prise en charge par les mutuelles des remboursements des consultations effectuées et, deuxièmement, des recettes qui viennent de la caisse primaire d'assurance-maladie à hauteur de 11,5 % sur salaire brut. Donc une situation qui prouve que nous avons un écart favorable par rapport à la situation actuelle et qui permettra de couvrir les dépenses additionnelles comme, par exemple, les dépenses de formation. Cette situation, pour résumer, est donc budgétairement saine et prouve la maîtrise du dossier d'un point de vue financier notamment.

Quant au budget prévisionnel en investissement, il prévoit :

- 20,8 Keuros en matière de matériels médicaux (audiomètre, tables d'examen, stérilisateur, etc.),

- 3 Keuros pour l'acquisition du logiciel de télétransmission que j'évoquais tout à l'heure,

- 29,3 Keuros en infrastructure informatique afin d'assurer, il faut le souligner, nous ne sommes pas sur des informations banalisées, la sauvegarde d'archivage des données qui doivent respecter la stricte confidentialité des dossiers à caractère médical.

Les étapes, pour mémoire, qui sont les étapes réglementaires selon le décret 2010-895 du 30 juillet 2010 et l'arrêté conséquent de la même année, sont l'élaboration d'un projet de santé à dimension plus stratégique, l'élaboration d'un règlement intérieur à l'autre opposé – c'est plus opérationnel. Ces documents seront présentés au conseil du service du SUMPPS, au CEVU en mai 2014 puis au CA, bien évidemment, et, enfin, à l'Agence régionale de la santé.

Voilà synthétiquement la présentation de ce centre de santé pour la rentrée prochaine.

Le Président. Merci beaucoup, Gilles. L'ambition politique, vous l'avez compris, est d'offrir à tous les étudiants l'accès à la meilleure santé possible et, en particulier, à certains étudiants qui peuvent se trouver en situation d'écart au circuit de soins habituels. C'est très complexe à construire mais nous avons modélisé différents scénarii. De ces différents scénarii, celui qui a été choisi est le moins ambitieux pour l'instant en termes de coûts, notre idée étant de construire et de mettre en place ce nouveau dispositif, ce nouveau concept de prise en charge des soins pour nos étudiants puis de le développer progressivement au fil des années et de lui donner le développement nécessaire. On souhaite avoir une preuve de concept, un fonctionnement qui montre son efficacité avant d'avoir des développements larges.

La raison pour laquelle nous souhaitons, vous voyez, il y a quelques minutes mettre en place le conseil du SUMPPS est que ce conseil devra effectivement délibérer sur le règlement intérieur et sur le projet de soins de ce centre de santé.

On peut prendre quelques questions pour Gilles Robin ou Anne-Valérie Woillard si vous le souhaitez sur ce dossier.

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin. Vous avez commencé à y répondre mais dans le travail qui a été fait sur ce projet, vous mettez « à terme ». Qu'appelle-t-on « à terme » pour les sites délocalisés ? Je ne voudrais pas que l'on revienne à une situation que l'on connaît pour les personnels où on dit que la question de l'assistante sociale et de la médecine préventive n'existe pas dans les sites délocalisés et que deux systèmes de santé existeraient pour les étudiants suivant que l'on est dans un site délocalisé. Je comprends que l'on soit obligé de commencer par un premier pôle, puisque c'est le terme à la mode, les pôles, mais a-t-on déjà mis un peu un calendrier de développement futur ou pas ? Y a-t-il une réflexion ou pas ?

M. Robin. En toute logique, une année d'observation sur un exercice budgétaire permet ensuite de faire un bilan et de se projeter sur le budget suivant sur un nouveau dispositif plus élargi. Donc je crois que c'est l'année universitaire, cette fois plutôt, qui nous permettra de savoir si les choses se sont déroulées correctement et si on peut le développer. Bien évidemment, l'ambition de l'université est de le développer. Je crois que l'on ne pourra pas en faire l'économie. Encore faut-il avoir un modèle économique maîtrisé. C'est ce que nous avons voulu montrer tout à l'heure dans l'introduction.

Le Président. Merci. D'autres questions ?

Si vous n'avez pas besoin d'information complémentaire, je vous demande de valider le principe. Je souhaite que le conseil d'administration valide le principe d'évolution vers un centre de santé.

Y a-t-il des oppositions ?
Y a-t-il des abstentions ?

Unanimité (22 pour)

Ce principe est validé et cette délibération sera utile pour venir appuyer notre dossier dans le circuit toujours complexe des instances qui vont permettre la création de ce centre.

Merci beaucoup.

Merci à Anne-Valérie en particulier qui construit ce dossier.

Nous allons donc maintenant pouvoir passer à la présentation... Pardon, Julien, excuse-moi.

M. Brault.- Ce n'était pas une question, c'était plus une remarque. C'est vrai que c'est quelque chose qui sera, je pense, très bien pour les étudiants. Plusieurs enquêtes montrent que la santé est vraiment un problème très important chez les étudiants. C'est vrai qu'il y a quand même l'importance de voir cela aussi au niveau des sites territoriaux mais je crois qu'environ 20 % des étudiants renoncent aux soins. Déjà, cela est lié à des questions financières mais aussi au fait que beaucoup d'étudiants ont leur médecin généraliste qui se trouve ailleurs qu'à Dijon même ou ne souhaitent pas toujours faire les allers-retours. C'est vrai qu'avoir un centre de santé directement sur le campus permettra vraiment déjà d'avoir au niveau de l'université un réel suivi de la santé de ses propres étudiants mais aussi de permettre aux étudiants d'avoir justement un rapprochement de la médecine. Ils pourront directement y aller.

Le Président.- J'espère que l'on pourra le développer. Vous savez que moi qui suis médecin et un peu infectiologue, l'une de mes grandes craintes est que l'on ait un jour sur le campus une épidémie de tuberculose, une épidémie d'une maladie infectieuse. Et précisément, disposer d'une infrastructure sanitaire permettant une prise en charge précoce des problèmes de santé chez les étudiants, je pense que c'est quelque chose qui évitera ce genre de risque.

J'espère aussi, Madame la Directrice générale, que l'on pourra, un jour, conventionner avec le CHU pour organiser un partenariat avec le CHU sur un certain nombre de spécialités. Je serais très heureux que l'on puisse, ce faisant, conforter aussi le lien entre le CHU et l'université de Bourgogne.

Mme Beau.- Je l'avais déjà noté sur mon bloc.

Le Président.- Très bien. Parfait.

IV) Questions financières

Le Président.- Gilles, on peut peut-être passer au compte financier, avec nos partenaires des cabinets Scacchi et Associés et Ernst & Young qui vont venir présenter leurs conclusions sur leur audit des comptes de l'université de Bourgogne.

C'est la quatrième année, je crois, que vous travaillez avec nous et que vous nous aidez à améliorer nos procédures financières et comptables et, comme chaque année, je voudrais vous en remercier.

Nous allons maintenant vous écouter et écouter vos conclusions et vos recommandations.

Notre agent comptable va commencer la présentation du compte financier.

Le Président.- Gilles, on peut peut-être passer au compte financier, avec nos partenaires des cabinets Scacchi et Associés et Ernst & Young qui vont venir présenter leurs conclusions sur leur audit des comptes de l'université de Bourgogne.

C'est la quatrième année, je crois, que vous travaillez avec nous et que vous nous aidez à améliorer nos procédures financières et comptables et, comme chaque année, je voudrais vous en remercier.

Nous allons maintenant vous écouter et écouter vos conclusions et vos recommandations.

Notre agent comptable va commencer la présentation du compte financier.

1. Présentation du compte financier 2013

M. Genet.- Bonjour. En préambule à la présentation des comptes à proprement parler, quelques mots sur le contexte.

C'est la quatrième année d'arrêté des comptes sous le regard de commissaires aux comptes comme il vient d'être dit par le président. Et pour faire le lien avec la situation à la clôture des comptes de 2012, je vous rappellerai qu'il y a un an, nos comptes avaient été certifiés sous trois réserves qui étaient les suivantes :

- le constat que nous n'avions pas d'inventaire physique permettant de relier les valeurs de l'actif au bilan avec une reconnaissance physique de nos immobilisations ;

- la seconde réserve portait sur la présence dans nos comptes de financements d'actifs, de subventions d'équipement autrement dit, qui n'étaient pas rattachés à des immobilisations et, partant, le process de reprise de quote-part de subventions au compte de résultat qui devait en découler ne fonctionnait pas ;

- troisième observation, enfin, les volumes d'encaissement sur des comptes d'attente de régularisation en recettes, donc à des comptes d'imputation provisoire, étaient estimés beaucoup trop élevés par rapport à une situation normale. La valeur était de 2 060 000 euros.

Avant de vous présenter les résultats en termes de résultat d'exploitation, autrement dit bénéfice ou perte de capacité d'autofinancement et de variation du fonds de roulement qui sont les notions qui vous intéressent probablement le plus, je vais faire un focus sur quelques données de l'activité comptable au cours de l'exercice 2013 qui fait un parallèle avec les données qui ont été inscrites dans l'annexe des comptes en partenariat avec les commissaires aux comptes.

Un des points marquants que je vous signale est directement lié à la tentative de traitement d'une des réserves dont je viens de vous rappeler l'existence, en l'occurrence celle par laquelle nous devons traiter des subventions pour les rattacher aux immobilisations, (l'enjeu était de 25 100 000 euros). Sur ce sujet, nous avons opéré des rattachements à hauteur de 10 351 000 euros, ce qui aura pour effet, c'est une parenthèse, de permettre une reprise des quotes-parts de subventions. Le terme ne convient plus maintenant mais je l'utilise quand même pour ne pas trop troubler l'auditoire. Cela permettra une reprise de 1 551 000 euros supplémentaire au résultat par le mécanisme de rapprochement des subventions et des immobilisations.

Dans le même ordre d'idée, puisque c'est un sous-jacent de ce traitement, 7 447 000 euros n'ont pas pu être fléchés. La plupart du temps, il s'agissait de

dossiers anciens de financement sur lesquels nous avons perdu la visibilité qui nous permettait d'identifier les acquisitions qui avaient été faites en lien. Ces 7 447 000 euros ont donc été retraités comme une correction d'erreurs, c'est-à-dire qu'ils sont au bilan classés sur d'autres lignes que la ligne « subventions » et ne sont pas rattachés.

M. Dereux.- Excusez-moi mais là, l'explication déjà pour moi du point 1 est en termes tellement techniques que je ne comprends pas. Je voudrais que l'on me simplifie cette explication parce que je ne comprends pas la phrase. En clair, je ne comprends pas les reprises de compte de résultat qui augmentent par le fait que l'on rattache...

M. Genet.- J'avais espoir que cela soit clair mais si cela ne l'est pas, je peux essayer de clarifier un petit peu.

M. Dereux.- Si vous citez un exemple... Qu'entend-on par subventions ?

M. Genet.- Lorsque nous avons une subvention d'équipement...

M. Dereux.- D'équipement. Ça, je comprends bien.

M. Genet.- Donc une subvention du Conseil régional pour acheter un microscope, par exemple. Lorsque le microscope est acheté et que la subvention est touchée, perçue, comptabilisée plus exactement, à partir du moment où le microscope est mis en service, nous allons pratiquer l'amortissement de ce microscope à partir de taux qui ont été définis par le conseil d'administration en décembre 2010, si je ne me trompe pas. Dans la mesure où un financement a été obtenu de manière clairement identifiée pour acquérir ce matériel, il faut que ce financement soit repris au compte de résultat au même taux. C'est-à-dire que si vous amortissez sur 10 ans votre microscope, et qu'il coûte 10 000 euros par exemple, vous amortirez 1 000 euros par an. Une charge. S'il est financé à 50 %, le lien entre la subvention et l'actif permettra de faire une reprise - c'est peut-être le terme qui pose problème - pour que l'on ait une opération qui alimente le compte de résultat en recettes à hauteur de 500 euros et que la charge d'amortissement ne soit plus que de 500 euros.

M. Dereux.- C'est cela qu'il y a derrière. D'accord.

M. Genet.- C'est cela. Et l'année dernière, nous avons 25 millions d'euros. Il s'agissait de subventions d'équipement qui étaient dans nos comptes mais qui ne permettaient pas ce fonctionnement....

M. Dereux.- Vous amortissez complètement... C'est cela ?

M. Genet.- ...de la relativisation de l'amortissement.

M. Dereux.- Avec un exemple, du coup, on comprend mieux. Merci beaucoup.

Mme Maurel.- (*Bande inaudible*)

Mme Gigarel.- Par contre, cela sera neutre sur toute la durée de l'amortissement. Madame Maurel dit « a-t-on perdu de l'argent ? » Non.

M. Dereux.- J'ai quand même une remarque là-dessus parce que j'ai cru comprendre dans des délibérés précédents qu'on nous avait expliqué que les subventions régionales d'équipement justement n'étaient pas sujettes à amortissement. Je ne comprends plus bien. Si ? Elles le restent ?

M. Genet.- Non seulement elles le restent mais il faut qu'elles le soient dès lors qu'elles servent...

M. Dereux.- Mais elles ne sont pas reportées sur les laboratoires. C'est cela que cela veut dire. C'est cela ?

M. Genet.- C'est budgétaire.

M. Dereux.- C'est budgétaire. D'accord.

M. Genet.- Les 7 447 000 euros, *a contrario*, n'ont pas pu bénéficier de ce rapprochement à des immobilisations. Donc ils ne font pas fonctionner la reprise parce qu'on n'était pas en mesure d'établir le lien entre les financements et les immobilisations. Ils sont allés sur des comptes de réserve qui fonctionnent différemment, qui sont des recettes et qui n'ont pas cette particularité.

M. Dereux.- Merci bien.

M. Genet.- Je vous en prie. J'en étais à des faits marquants qui étaient les mêmes à peu ou prou que ceux que l'on a dans l'annexe. J'en ai encore deux ou trois avant d'en venir aux comptes à proprement parler.

Je pointais ensuite la situation particulière dans laquelle nous avons un résultat exceptionnel élevé cette année pour des raisons qui sont plurielles. La première est que précisément dans ce travail de retraitement des subventions d'équipement, nous avons dû faire des corrections qui, *in fine*, avaient alimenté le résultat exceptionnel. Par exemple, si nous avons comptabilisé une opération comme subvention d'équipement puis que l'exécution de la convention montrait que finalement nous avons fait des opérations de dépenses de type exploitation, à ce moment, nous avons sur le poste « subventions d'équipement » une somme supérieure à ce qui devait être. Nous avons dû la rapatrier dans la section d'exploitation, dans les recettes ordinaires. Problème : lorsque nous faisons cela sur des subventions obtenues sur des exercices anciens, nous ne pouvions le faire sur la dénomination de subventions d'exploitation mais nous étions obligés de les rapatrier sur le compte des opérations exceptionnelles à cause de cette répartition dans le temps qui ne nous permettait pas de travailler sur l'exercice d'obtention de la subvention.

En retraitant ces 10 351 000 euros dont on vient de parler, nous avons dû faire des régularisations qui ont généré des augmentations de recettes au compte de résultat. C'est une des données que je voulais vous signaler comme étant particulière à cet exercice.

Deuxième fait caractéristique sur ce résultat exceptionnel, en lien aussi avec les efforts pour lever une des trois réserves que nous avons examinées en

préambule, c'est le travail qui a été fait pour vider le compte de recettes en attente de régularisation qui était, je vous le rappelle, à 2 060 000 euros à la clôture de 2012 et qui n'affiche plus que 288 000 euros à la clôture de 2013. Pour le vider, dans certains cas, lorsque nous avons reçu des fonds dont nous ne savions pas exactement identifier la qualification, nous avons pu être amenés à classer aux recettes exceptionnelles. Cela aura également contribué à nous faire un niveau de recettes exceptionnelles relativement important.

Dernier point sur le résultat exceptionnel. Dans le résultat exceptionnel, nous avons, jusqu'à l'année dernière, cette opération de reprise des quotes-parts de subventions d'équipement. Ce sont des montants importants puisque, de mémoire, l'année dernière, c'était 11 millions d'euros ou quelque chose comme cela. Cette année, à la faveur d'un changement de réglementation qui nous oblige à des reclassements comptables, ces reprises de financements ne figurent plus sur des comptes de classe exceptionnelle, autrement dit 77, mais sur des comptes 78. Elles ne sont plus incarnées dans le résultat exceptionnel. Cela a pour effet de changer la comparaison possible entre le résultat exceptionnel de 2012 et le résultat exceptionnel de 2013.

Mme Maurel.- Excusez-moi, j'aurais une question également. Vous venez de dire dans le point précédent que cela nous avait amenés parfois à classer dans des recettes exceptionnelles des financements dont on ne connaissait plus l'origine. Mais comment est-ce possible ?

M. Dereux.- L'affectation.

Mme Maurel.- Oui. Ou l'affectation.

M. Genet.- C'est très possible et c'est même une situation assez courante dans notre fonctionnement que de recevoir des versements et de ne pas savoir à quoi ils correspondent : les gens qui nous versent ne s'attardent pas à nous donner beaucoup d'explications et parfois nous sommes conduits à ne pas savoir assez précisément ce que nous recevons. Comme la situation s'était cristallisée de ce point de vue pendant plusieurs années, le montant à traiter était particulièrement élevé. Mais l'objectif, les commissaires aux comptes commenteront peut-être un petit peu ce point, maintenant que nous sommes à 288 000 euros, qui est un niveau que je qualifierais d'ordinaire, c'est de ne pas laisser ce niveau remonter.

Il était ce qu'il était parce que, je crois, c'est une situation là aussi assez caractéristique des universités que d'avoir ce schéma, des acteurs de la recherche ou d'autres activités qui vont chercher des financements mais dont le dossier ne va pas irriguer jusqu'au point terminal où il devrait qui est celui des gestionnaires des opérations comptables qui, finalement, se trouvent un petit peu démunis. C'est une situation qui caractérise un petit peu le monde universitaire et pas seulement bourguignon. Mais dans notre trajectoire d'amélioration des comptes, de certification qualité et de tout ce qui va avec, il faudra que l'on règle cette question et que l'on ne s'éloigne pas trop du niveau dans lequel nous nous situons à la fin de l'année 2013 et sur lequel je vais peut-être anticiper un petit peu sur ce qui sera dit tout à l'heure. Il est traité à un niveau maintenant qui ne pose plus le même problème que l'année dernière. Autrement dit, la réserve devrait disparaître si les informations que j'ai sont bonnes.

Je voulais citer aussi qu'en 2009, on a changé de système de gestion. Il y a eu un moment sur l'année 2009 où sur l'activité recettes, les choses ont été mises en sommeil parce qu'il fallait à tout prix arriver à démarrer l'activité dépenses et que, derrière, il y avait des fournisseurs qui attendaient. Quand on prend six à neuf mois de retard sur un sujet comme celui-ci, il tombe des millions d'euros en caisse et il faut savoir ensuite récupérer ce retard. Cela n'est pas très favorable dans le contexte général que je vous décrivais où on a des fonds qui arrivent et dont on ne sait pas nécessairement ce que c'est.

M. de Mesnard.- N'y a-t-il pas des versements au titre de la taxe de formation, la taxe que versent les entreprises ?

M. Genet.- La taxe d'apprentissage ?

M. de Mesnard.- La taxe d'apprentissage, c'est le mot que je cherchais. Est-ce que cela n'arrive pas par hasard ? Les entreprises envoient un chèque en pensant que l'on comprendra, que l'on sera assez grand pour comprendre que cela relève de cela.

M. Genet.- Non, je ne pense pas. Ce n'est pas un cas de figure qui nous pose problème parce qu'il y a un formalisme derrière la taxe d'apprentissage qui est assez bien cadré. De plus, souvent, ce sont des organismes collecteurs qui nous reversent. Et les organismes collecteurs nous la versent en appliquant des modes opératoires assez constants. De ce fait, cela nous arrive la plupart du temps par chèque et on n'a pas de difficulté particulière à cet égard. Il est vrai que je n'ai pas donné la précision, mais l'activité recettes se fait beaucoup par des opérations de virement. Quand on a un chèque, généralement on sait déjà qui nous paye, on a un numéro de téléphone, et on sait qui appeler. Donc la question qui étonnait Madame Maurel se pose moins. Par contre, quand on a des virements, parfois on ne sait même pas qui nous paye.

Voilà pour ces éléments caractéristiques de l'exercice sur le résultat exceptionnel. Toutes choses égales par ailleurs, nous aurions eu un résultat exceptionnel de 143 000 euros en 2012 en évacuant la comptabilisation des reprises. Cette année, il est de 1 008 000 euros.

Un petit focus sur les provisions parce que les provisions ne sont pas nécessairement caractéristiques de l'exercice, on en fait tous les ans, mais elles vont donner lieu à un vote spécifique. Je vous les présente donc pour vous les rappeler dans certains cas et pour vous les décrire dans d'autres.

Nous avons dans nos comptes, déjà à la clôture de l'exercice 2012, 850 000 euros de provisions pour clients douteux. L'analyse que nous avons faite de nos clients douteux nous conduit à penser que 850 000 euros est un niveau qui peut être maintenu.

Nous avons une provision dans nos comptes de 350 000 euros pour anticiper la perspective de transmission de ces titres à la forme de collaboration qui sera instituée entre les universités partenaires de la SATT Grand Est, puisque la Filiale est devenue SATT Grand Est. C'est donc la couverture en termes de dépréciation de la totalité de notre participation pour 350 000 euros. Elle est maintenue comme elle l'était à la clôture des comptes 2012. En revanche, nous avons constitué, déjà en 2011, une provision pour litige de 170 000 euros qui a pu être reprise, c'est-à-dire revenir dans le résultat d'exploitation, puisque le litige en

question a été résolu sans condamnation pour l'université. Il s'agit d'un litige sur la construction de la Maison des sciences de l'homme.

La provision pour compte épargne-temps qui était de 288 000 euros est devenue 332 000 euros, en application des mêmes règles de calcul qu'à la clôture des comptes 2013 mais sur la base de l'observation qu'il y avait un nombre beaucoup plus important de comptes épargne-temps ouverts et donc alimentés. On a près de 1 000 jours de plus sur les comptes épargne-temps.

Enfin, pour terminer sur ces questions de provisions, nous avons provisionné à la clôture des comptes 2012 1 422 000 euros pour des congés du personnel BIATOSS non pris à la clôture. Cette provision est, d'une part, en réduction à 1 321 Keuros et, d'autre part, reclassée dans une autre appellation que « provision » puisqu'il s'agit maintenant d'une charge à payer. C'est la réglementation qui nous l'a dicté. La conséquence de cette opération est, d'une part, que l'on n'aura plus besoin de voter une provision mais, d'autre part, surtout qu'en étant en comptabilisation en charge à payer, la contrepartie de la provision n'est plus dans le fonds de roulement. Tout à l'heure on verra que l'interprétation du fonds de roulement à laquelle on essaye de se livrer est affectée par cette affaire.

Un dernier point, ce n'est pas le plus simple à expliquer. Je vais donc aller très vite pour ne pas m'exposer à des questions qui seraient...

M. Dereux.- Il ne fallait pas dire cela.

M. Genet. J'ai tendance à dire tout et, pour la comptabilité, je pense que ce n'est pas mal d'être transparent.

On a dû appliquer une nouvelle instruction sur le financement des actifs qui a été assez difficile à mettre en œuvre pour des raisons logicielles. Elle se traduit par des changements d'agrégation de comptes dans les valeurs d'équivalence de nos immobilisations et, *in fine*, nous a conduits également à comptabiliser 4 040 000 euros en correction au bilan puisqu'il y a 4 040 000 euros qui ne sont plus des financements à proprement parler mais des reports à nouveau. Ce qui n'a pas d'incidence sur les capitaux propres.

L'incidence principale que j'y vois mais on pourrait approcher les choses de manière différente, c'est qu'une catégorie d'immeubles dont jusqu'à présent nous comptabilisions l'amortissement - cet amortissement n'était ni repris ni neutralisé, c'est la même notion que ce qu'on a vu tout à l'heure, rattachement à une immobilisation spécifique -, bénéficie maintenant d'un mécanisme de reprise ou de neutralisation selon l'ancienne terminologie. Cette catégorie est celle des immeubles mis à notre disposition non pas par l'Etat mais par les collectivités locales. C'est donc le terme « mise à disposition ». Ils ne nous appartiennent pas, ils n'appartiennent pas à l'Etat, ils appartiennent plutôt à des départements. Jusqu'à présent, nous les amortissions. Il n'y avait aucun dispositif de relativisation de cet amortissement comme je le disais tout à l'heure. A présent, on ne le supporte plus définitivement, et l'enjeu est de 140 000 euros.

Mme Maurel.- C'est pour cela qu'en fait, cela concerne notamment les locaux de l'ESPE.

M. Genet.- Oui.

Mme Maurel.- Qui sont justement des locaux, en général, mis à disposition par les conseils généraux.

M. Genet.- Dans les grandes largeurs, les mises à disposition sont les locaux des conseils généraux pour les ESPE et aussi quelques bâtiments du site du Creusot-Condorcet. La bibliothèque, par exemple.

Venons-en maintenant à moins de paroles et plus de chiffres. Le compte de résultat se présente ainsi, avec le rappel de ce qu'était l'exercice 2012 qui concluait un résultat de 4 623 000 euros et les opérations 2013 qui se stabilisent avec un résultat de 2 852 000 euros excédentaires.

Je ne note pas qu'il y ait de variation extrêmement importante entre les dépenses et les recettes, si ce n'est peut-être à l'intérieur, dans des sous-ensembles de la masse salariale. Soit Sylvie Gigarel soit moi vous en dirons deux mots tout de suite après.

Je me suis livré à un petit exercice que je vous restitue comme cela. Si on regarde les charges hors masse salariale et les recettes hors partie de la dotation qui sert à financer la masse salariale, je note que l'on a une progression des dépenses de 1 500 000 euros ou de 1 498 000 euros, si je me souviens bien, et pour les recettes, une progression qui n'est que de 500 000 euros. Il y a donc sur ce raisonnement, un *gap* de 1 million d'euros qui, peut-être, ouvre la porte à des réflexions sur les possibilités d'économiser, de rationaliser, tous ces termes qui font le quotidien de certains de nos services.

Si on regarde de plus près la masse salariale....

Voilà l'enseignement principal : notre résultat diminue mais reste positif, et largement. Nous avons 2 852 000 euros. Il y a deux ans en arrière, c'était un résultat ordinaire.

A l'intérieur de la masse salariale, on constate que l'on a une montée de charges importante sur la question du CAS Pensions puisque le seul poste CAS Pensions fait varier notre masse salariale de 6 389 000 euros. Le poids du CAS Pensions dans la masse salariale est quand même de 60 %. Voilà en sous-jacent de la présentation des comptes telle que vous l'avez vue sur la page précédente quelque chose de très significatif dans la masse salariale qui elle-même est une donnée très significative.

En termes de trajectoire et pour rappel, notre résultat évolue comme ceci. Nous partions en 2009 de 1 643 000 euros. Progressivement, nous nous sommes hissés à plus de 4 623 000 euros pour en revenir, cette année, à quelque chose qui est peut-être plus de l'ordre de la moyenne, 2 852 000 euros, mais qui ne manquera pas de nous amener à travailler à l'analyse de cette variation dans les semaines qui viennent puisque, comme vous l'avez vu, ne serait-ce que sur le résultat exceptionnel, il y a un fort impact mais qui est à croiser avec des impacts de sens différents sur d'autres aspects de notre gestion.

Quelques mots d'analyse du rapport de l'exécution à la prévision. C'est Sylvie qui va vous le commenter, puisqu'elle est l'auteure des pages qui viennent.

Mme Gigarel.- En propos liminaire, je voudrais vous indiquer que les chiffres qui sont présentés sous l'angle budgétaire divergent de ceux que vient de vous présenter l'Agent comptable puisqu'en budget, nous intégrons les prestations internes puisque c'est une dépense et une recette pour les composantes.

Le tableau qui vous est présenté ici prend en compte le rapprochement des prévisions et des réalisations pour 2012 et 2013. Il faut savoir que nos taux

d'exécution budgétaire sont relativement proches sur les deux exercices puisque pour les dépenses de fonctionnement, nous arrivons à une exécution de 94,22 % en 2013 contre 93,44 % en 2012.

S'agissant des recettes de fonctionnement, nous sommes sur un niveau de 97,36 % des titres réalisés contre 97,14 % en 2012.

S'agissant de la masse salariale, nous sommes sur un taux de réalisation de 98,71 % contre 97,46 % l'année dernière.

Donc globalement, nous pouvons dire que nous avons une bonne qualité de la prévision budgétaire même si quelques chapitres ne sont pas toujours bien maîtrisés. Je pense notamment aux impôts et taxes. Vous voyez, en fait, on a un taux de 126 %. Cela veut dire que globalement on a dépensé plus que ce que nous avions prévu. Toutefois, nous sommes sur des sommes relativement modestes puisqu'on est de l'ordre de 30 000 euros.

Sur les charges exceptionnelles également, où nous avons dû traiter des choses particulières qui n'avaient pas pu être prévues en décisions budgétaires modificatives, comme on les appelait l'année dernière, nos budgets rectificatifs.

Je vous propose de regarder la comparaison des crédits ouverts entre 2012 et 2013. On peut constater que les crédits ouverts ont augmenté, côté dépenses, de 2,67 % entre 2012 et 2013. Les recettes ont augmenté de 2,45 %. Cela signifie que l'on a ce que l'on peut appeler un effet ciseaux, avec une évolution plus rapide des dépenses par rapport aux recettes. Cela pèsera donc sur le résultat en fin d'exercice.

Face à ce constat, on peut dire qu'il convient de contenir les inscriptions budgétaires qui ont augmenté de 6,4 millions d'euros en dépenses entre 2012 et 2013. Il faut essayer de favoriser, en fait, la recherche de financements extérieurs. Pourquoi ? Si vous regardez le chapitre 74 qui concerne les subventions d'exploitation, on voit que son évolution entre 2012 et 2013 ressort à 1,39 % alors que l'ensemble des recettes progresse de 2,45 %. Cela veut dire que l'on a une croissance relative plus inférieure de ce chapitre 74. Il faut garder également à l'esprit que pour l'avenir, et je pense notamment aux exercices 2014 et 2015, avec ce que prépare le Conseil régional pour les PARI 2, nous risquons d'avoir une tendance encore plus stagnante de ce poste de recettes.

Je vous propose d'aborder maintenant l'évolution des réalisations, ce qui a été dépensé et ce qui a été encaissé budgétairement au cours de l'année 2013, en comparaison avec ce qui s'était passé en 2012.

Globalement, on peut dire que nos dépenses ont augmenté de 3,53 %, vraiment en dépenses réalisées, et les recettes ont augmenté de 2,69 %. Donc autant d'éléments qui permettent de voir que notre résultat en fin d'exercice serait forcément inférieur à ce que l'on avait pu constater l'année dernière.

Les dépenses progressent de 7,9 millions d'euros en réalisation entre 2012 et 2013. Il faut savoir que les évolutions d'un chapitre à l'autre sont relativement contrastées.

S'agissant des augmentations, Gilles l'a évoqué tout à l'heure, la masse salariale a augmenté entre 2012 et 2013 de 6 389 000 euros. Pourquoi ? Parce que, on l'a vu, on a un impact de l'évolution du taux du CAS Pensions de 3 860 000 euros. Egalement, on l'a vu tout à l'heure, le changement de réglementation dans les provisions fait que l'on a rapatrié sur la masse salariale des CAP pour 1 489 000 euros, et cela correspond au 1 361 000 euros qui ont pesé sur le résultat dont Gilles vous a parlé tout à l'heure.

S'agissant des charges de gestion courante, elles ont augmenté de 1 540 000 euros dont 1 144 000 au titre de la régularisation sur les conventions de

recherche. L'année 2013 a été consacrée à un nombre important de travaux visant à lever les réserves que nous avons l'année dernière. Dans le cadre de ces travaux, nous avons régularisé, en fait, les titres que l'on avait pu émettre antérieurement soit sur le fonctionnement soit sur l'investissement. Du coup, comme nous étions sur des exercices antérieurs, nous avons dû traiter, soit par des recettes soit par des dépenses, des régularisations pour remettre les crédits là où ils auraient dû être initialement. C'est quelque chose qui n'a pas été supporté sur les conventions de recherche. Cela a été financé au niveau central. Il n'y a donc aucun impact sur vos conventions de recherche.

M. de Mesnard.- Je peux me permettre de poser une question parce que depuis tout à l'heure je m'interrogeais sur la page 8 des autres charges courantes et de leur augmentation d'environ 1 540 000 euros. Vous venez de donner l'explication. Mais quand on regarde le compte de résultat, on a l'impression que l'essentiel de la chute du résultat est dans ce chiffre. L'essentiel, de l'analyse que j'en fais. Le reste, ce sont des transferts qui se compensent. Or, maintenant je me rends compte que la vue que l'on venait de regarder, donc cela doit être la CAF, je crois. Voilà. Je me rends compte que les 1 144 000 euros au titre des régularisations sur les conventions de recherche sont finalement assez exceptionnels. Cela se produit cette année.

Mme Gigarel.- C'est cette année. Cela se produira régulièrement lorsqu'on clôturera. Cette année, cela s'est produit en masse, effectivement. Mais dans l'avenir, pour le budget rectificatif n° 1 qui sera présenté au mois d'avril, nous avons prévu 150 000 euros en recettes de fonctionnement et en dépenses de fonctionnement pour pouvoir traiter tous les cas de figure, recettes d'investissement et dépenses d'investissement. Ce sont des écritures qui, en principe, sont censées s'annuler. Sauf lorsqu'on arrive au solde d'une convention de recherche pour laquelle, par exemple, on n'a pas réalisé toutes les dépenses qui étaient dans le plan de financement initial. Cela veut dire qu'au moment de la réalisation de la subvention, on a titré pour un montant supérieur à ce que l'on va réellement toucher. Du coup, cela génère effectivement une charge exceptionnelle.

M. de Mesnard.- D'accord. Donc si j'ai bien compris vos propos, le 1 144 000 euros rattrape un peu le passé.

Mme Gigarel.- Oui.

M. de Mesnard.- Donc on ne devrait plus retrouver une telle somme. Donc vous dites 150 000 euros.

Mme Gigarel.- Non, il nous reste trois ans sur lesquels on pourra effectivement avoir...

M. de Mesnard.- D'accord. Il reste encore trois ans.

Mme Gigarel.- Oui. Parce que, d'abord, toutes les conventions ne sont pas forcément...

M. de Mesnard.- Parce que cette chute du résultat est finalement un peu artificielle. Elle existe parce qu'on a dépensé 1 144 000 euros de régularisation sur les conventions de recherche. Je comprends les choses comme cela. Quand j'analyse les comptes, je vois cela. Donc on peut être optimiste pour l'année prochaine. On ne devrait pas avoir à nouveau, enfin, disons que ce point ne devrait plus porter...

Mme Gigarel.- Il impactera moins. Ceci étant, sur l'année prochaine, nous aurons d'autres tensions parce qu'effectivement, sur l'équilibre, on le verra tout à l'heure, mais si vous regardez parmi les évolutions, on peut constater que les charges exceptionnelles vont diminuer. Les dotations aux amortissements et provisions diminuent en raison des provisions. En revanche, on augmente de 700 000 euros la charge de l'amortissement chaque année. Cela sera certainement plus important l'année prochaine puisqu'on devra prendre en compte l'effet des PPI que nous avons lancés à la fin de l'année dernière et au début de l'année.

M. Dereux.- Oui mais vous n'aurez pas la Région. Elle ne donnera rien cette année.

Mme Gigarel.- Non, mais les projections que nous avons sur le résultat...

Intervenant (*non identifié*).- Vous aurez l'analyse plus tard.

Mme Gigarel.- Vous le verrez tout à l'heure.

M. de Mesnard.- Sur ce que vient de dire Alain Dereux, il faut quand même être très prudent, Alain, parce qu'il y a des cycles dans la dépense des collectivités locales. On constate que dans la période qui suit les élections, les investissements des collectivités locales baissent et remontent dans l'année ou l'année et demie qui précède les élections. Cela a été étudié. Agnès Bénassy le disait ce matin sur France Culture - une collègue professeur de sciences économiques - elle expliquait cela. Mais c'est connu par les économistes. Il y a une chute des investissements des collectivités locales dans les années qui suivent les élections parce qu'on est élu, donc ce n'est pas la peine de.... Et quand les nouvelles élections se rapprochent, « tiens, il faudrait peut-être quand même refaire couler l'arrosoir ». Pour être poli.

Le Président.- Alain.

M. Dereux.- J'ai une question sur cette charge. Que peut-on faire au niveau de la gestion des conventions de recherche dans les laboratoires pour soulager cela ? C'est parce qu'on ne dépense pas à la hauteur prévue, c'est cela ?

Mme Gigarel.- Non. C'est ce que disait tout à l'heure Gilles. Jusqu'en 2009...

M. Dereux.- Que peut-on faire sur le terrain pour éviter un impact comme celui-là ? C'est ma question.

Mme Gigarel. Cet impact était exceptionnel parce que, comme le disait Gilles tout à l'heure, jusqu'en 2009, les titres n'étaient pas forcément réalisés là où ils auraient dû l'être.

M. Dereux.- Donc là, les directeurs de laboratoire n'y sont pour rien ?

Mme Gigarel.- Non...

M. Dereux.- D'accord.

Mme Gigarel.- On a voulu régulariser. Par contre, ce que peuvent faire les laboratoires pour limiter l'impact lorsque l'on clôture la convention, c'est d'y veiller régulièrement, en fait. Mais pour cela, il faut que l'on vous donne les tableaux de suivi des conventions.

M. Dereux.- Voilà pourquoi je pose la question.

Mme Gigarel.- C'est pour cela que je vous réponde cela. Mais c'est prêt.

M. Dereux.- D'accord.

Mme Gigarel.- Non mais c'est qu'on suive, en fait, plus finement l'exécution des conventions tout simplement.

M. Dereux.- Je ne ferai pas le commentaire suivant parce que vous l'avez anticipé.

Mme Gigarel.- Je vous propose d'aborder les recettes. On a vu que nos dépenses ont progressé de 7,9 millions d'euros et nos recettes, elles, progressent de 6 160 000 euros. Donc forcément, on en retrouve l'effet sur le résultat.

Les ventes et prestations de service enregistrent une augmentation de 1 511 000 euros. Il faut savoir que les trois quarts de l'évolution de ce poste proviennent des recettes issues de la formation continue dont 600 000 euros pour l'UMDPSC (Unité Mixte du Développement Professionnel Continu Santé).

Les subventions d'exploitation augmentent de 2 000 960 euros. A souligner notamment que notre subvention pour charges de service public est passée de 182 312 000 euros à 186 182 000 euros, soit un différentiel de 3 870 000. C'est une bonne nouvelle, sauf que ce différentiel était destiné à financer le surcoût du CAS Pensions que l'on a examiné tout à l'heure.

Ensuite, le CRB, lui, est passé de 7,7 millions d'euros en financement à 6 900 000 euros pour 2013. On ne peut pas dire que ce soit l'impact de la politique du PARI 2 qui se met en place. C'est tout simplement parce que conjoncturellement, en 2013, on a justifié un nombre moins important peut-être de conventions. Cela ne laisse pas augurer une diminution des financements du CRB.

Sur les chapitres 77 et 78. Il faut les traiter globalement du fait de la modification des normes comptables que Gilles vous a présentée tout à l'heure. Globalement, entre 2012 et 2013, on passe de 11,543 M€ à 13,369 M€. L'augmentation est liée principalement au travail de fléchage qui permet de prendre en compte les reprises et les quotes-parts de subventions que l'on a vues tout à l'heure.

J'en ai terminé pour cette présentation budgétaire.

Le Président.- Merci, Sylvie. Gilles, tu reprends la suite.

M. Genet.- Je reviens à la formation des résultats. Nous avons échangé sur la formation du résultat avec un résultat à 2 852 000 euros. On retrouve ce résultat comme élément déterminant du niveau de notre CAF, laquelle correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il dispose pour couvrir ses besoins. La variation qui s'opère entre le résultat et la CAF est la mise entre parenthèses des charges et produits décaissables et non décaissables.

Cette définition étant rappelée, vous voyez que partant du résultat de 2 852 000 euros, en réintégrant en plus les charges calculées qui sont les dotations aux amortissements et les dotations aux provisions puis en retranchant les reprises sur charges calculées - c'est la neutralisation ou la reprise des quotes-parts de financement dont nous avons parlé en début de discussion -, qui sont de 11 816 000 euros, et en tenant compte aussi d'un impact très mineur des plus-values sur cession d'actifs, la CAF est arrêtée à 4 901 000 euros.

Les éléments de 2012 et 2013 vous sont rappelés au-dessus du tableau. Avec une CAF de 2012 qui était de 6 363 000 euros et celle de 2011 était de... Je suis perdu. La CAF de 2011 était de 6 363 000 euros et 9 203 000 euros fin 2012. Excusez-moi. A ce stade, on peut dire que la CAF suit un mouvement qui est un petit peu parallèle à celui du résultat.

La finalité de la CAF est de nous permettre de financer nos opérations en capital, autrement dit notre investissement. Précisément, voyons de quoi a été fait notre deuxième section avec les principaux postes.

Nous avons dépensé 16 875 000 euros à l'acquisition d'immobilisations ou à la réalisation de travaux qui ont été financés à concurrence de 15 696 000 euros par les subventions de nos divers partenaires et par des dotations de l'Etat, si bien que les opérations de notre section d'investissement prises isolément génèrent en 2013, déjà à elles seules, des ressources supérieures aux emplois de 1 179 000 euros. Pardon, c'est le contraire. Elles génèrent un besoin de financement de 1 179 000 euros puisque nos emplois, nos dépenses de 16 875 000 euros sont supérieures à nos ressources de 15 696 000 euros.

Autant dire que de notre CAF qui était de 4 901 000 euros, nous avons besoin de 1 179 000 euros pour financer nos opérations d'investissement sur l'exercice. Cela se matérialise *in fine* par la variation du fonds de roulement qui était de 42 millions d'euros l'année dernière (42 051 000 euros). Vous voyez cela en troisième ligne du tableau qui résume un petit peu le bilan fonctionnel de l'établissement. Il est à présent à fin 2013 de 45 777 000 euros. La différence entre ces deux valeurs est très exactement de +4 901 000 euros de CAF moins 1 179 000 euros de besoin d'autofinancement, généré par nos opérations en capital.

Le fonds de roulement augmente dans un sens qui nous est favorable de 3 726 000 euros. Ces 3 726 000 euros, on n'a ici rien de plus que ce que je viens de vous dire, c'est-à-dire +4 901 000 euros moins 1 179 000 euros.

Le plus important est peut-être d'essayer d'interpréter cette évolution du fonds de roulement à travers l'agrégat habituel nombre de jours de charges de fonctionnement que le fonds de roulement permet de couvrir sans faire appel à aucune autre ressource que le fonds de roulement. Pour obtenir cet agrégat, on calcule quelle est la valeur jours de nos charges réelles d'exploitation qui est de

209 051 000 euros, rapportée sur une base de 360 jours. On a assumé 580 000 euros de charges par jour. Et 45 788 000 euros pour 580 000 euros par jour. Cela nous donne un résultat de 79 jours. Cette donnée était de 70 jours l'année dernière. On a donc progressé *in fine* en termes de fonds de roulement. Pour situer un petit peu les choses, le Rectorat, me semble-t-il, il y a 18 mois à deux ans, nous rappelait que notre fonds de roulement ne devait pas être inférieur à 23 jours. On a donc un petit peu de marge à cet égard. Mais c'est un propos qui nous est donné lorsque l'on fait des décisions budgétaires modificatives et c'est un moment de l'année où on ne voit pas le fonds de roulement stabilisé à la clôture.

La conclusion que l'on peut peut-être tirer de tout cela, c'est que la situation est saine et que le fonds de roulement progresse. Ce sont des faits, me semble-t-il. Et aussi parmi les trois réserves que j'évoquais en introduction, certaines d'entre elles disparaissent mais je ne vais pas priver les commissaires aux comptes de leurs propos qui viendront vite maintenant.

Une autre conclusion est que, malgré tout, la prudence de gestion est de mise, et je pense que cela sera redit aussi, parce qu'entre 4 623 000 euros et 2 852 000 euros, je ne vois pas se dessiner le niveau de résultat ordinaire de l'établissement, attendu qu'il est sujet à des variations qui viennent encore de régularisations comme on les a décrites depuis un moment. Cette prudence par-delà les projets de l'établissement nous sera nécessairement rappelée par une règle de comptabilité pure qui s'imposera à nous en 2014 : les charges à payer pour congés payés non pris que nous calculons actuellement en déterminant un coût de journée de travail par rapport à une base de 365 jours dans l'année, devraient être calculées sur une base nombre de jours travaillés dans l'année qui est de l'ordre de 210 ou 220. *Ipsa facto*, on a de grandes chances de faire s'élever notre charge à payer en la matière d'un tiers de ce qu'elle est actuellement, donc de 700 000 euros *a priori*. C'est même sûr. Je reprends un commentaire de Monsieur Buisson où, à situation égale, si les droits à congés sont de même niveau qu'actuellement, on devrait avoir cet effet. Donc on aura un résultat qui, par ce mécanisme, sera tiré à la baisse pour un montant de l'ordre de 700 000 euros.

Une dernière chose à propos de ces conclusions, cela fera transition avec ce que pourraient vous dire les responsables du budget dans cette maison, on affiche actuellement un fonds de roulement à 45 millions d'euros. Ce fonds de roulement ne matérialise en aucune manière les projets qui sont d'ores et déjà acquis dans leur principe et qui ont connu un début d'exécution dans des proportions infinitésimales, mineures. C'est le cas par exemple des PPI ou des projets qui s'évaluent en millions d'euros : on a dépensé tout au plus 50 000 euros en 2013. Si on tenait compte de ce que ces projets représentent (à peu près 17 millions d'euros) on en reviendrait mécaniquement à un fonds de roulement qui tomberait à 50 jours. C'est ma vision. Je crois qu'avec les éléments budgétaires dont dispose l'établissement et dont je ne dispose pas nécessairement parce que ce n'est pas ma position dans l'établissement, on a peut-être même des indicateurs plus restrictifs que ceux-là.

Voilà ce que j'avais à vous dire pour ma part : un résultat de 2 852 000 euros, une CAF de 4,9 millions d'euros, les deux en diminution sensible ; mais un fonds de roulement qui augmente de 3 700 000 euros. Cela me permet de dire que la situation est saine et sans doute enviée. Néanmoins, elle est à regarder à l'aune des projets qui sont déjà en cours soit physiquement soit dans les dossiers.

Le Président.- Merci beaucoup, Gilles. On écoute maintenant le rapport des commissaires aux comptes sur la sincérité de nos comptes et l'évaluation qualitative de nos procédures financières et comptables.

M. Buisson.- Je suis Jean-Pierre Buisson et je représente le cabinet Ernst & Young et Pierre-François Allieux, qui est à côté de moi, représente le cabinet Scacchi. Nous allons vous présenter à deux voix les conclusions du collège des commissaires aux comptes vu qu'effectivement, l'université a nommé deux commissaires aux comptes.

Comme le disait Gilles Genet en introduction, cette nomination des commissaires aux comptes est liée à la loi sur l'autonomie des universités. Ernst & Young et Scacchi et Associés ont été nommés co-commissaires aux comptes à compter de l'exercice 2010 pour six ans, donc jusqu'à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2015. Voilà sur le cadre général mais je crois que vous êtes tous habitués à cette introduction, vu que nous sommes là, comme le disait le Président tout à l'heure, depuis maintenant quatre ans.

Notre mission se déroule en deux temps, une phase que l'on appelle intervention intérimaire en novembre-décembre qui nous conduit à revoir les procédures de contrôle interne existant au sein de l'université, voire comment utiliser ces procédures pour orienter au mieux nos travaux de contrôle en fin d'exercice et qui nous permet aussi de faire un certain nombre de recommandations aux services pour améliorer lesdites procédures, et donc une phase finale qui se positionne en février-mars, là pour effectivement auditer les comptes qui vous sont présentés et les documents annexes qui sont joints à ces comptes.

Il faut avoir en tête que lors de notre première année d'intervention, ce conseil s'était tenu au mois de juillet. Donc c'est bien, cela veut dire qu'en quatre ans, on a réussi à réduire de trois mois le processus d'arrêté des comptes de fin d'exercice même si, aujourd'hui, vous avez encore un mois de retard par rapport aux échéances que vous devriez respecter vu que normalement vous devriez effectivement tenir ce conseil avant fin février...

M. Allieux.- A partir de 2015.

M. Buisson.- C'est à partir de 2015 ? Je croyais que c'était déjà là. Donc j'anticipais une obligation que vous aurez en 2015 mais tout cela pour dire qu'il faudra s'y préparer dans la mesure où aujourd'hui ce planning est très tendu. Nous avons fait la synthèse de nos travaux il y a seulement trois jours avec le Président, le Directeur général des services et l'Agent comptable. On s'aperçoit que l'on a peu de marge de manœuvre aujourd'hui alors qu'il faudra gagner un mois. Cela veut dire que probablement il faudra travailler aussi avec les services pour pouvoir plutôt qu'intervenir en deux phases, peut-être en trois phases, à un moment donné pour anticiper certains travaux de contrôle du 31 décembre à une date qui pourrait être le 30 novembre ou le 30 octobre pour ne pas avoir à les refaire justement sur la période de janvier-février comme cela est déjà fait dans un certain nombre de groupes qui pratiquent des procédures d'arrêtés comptables rapides. Voilà en introduction ce que je voulais dire.

Je passe la parole à mon confrère.

M. Allieux.- Sans attendre plus longtemps, on va vous présenter l'opinion de cette année. Comparativement à l'an passé, deux réserves sur trois ont pu être

levées. Le petit tableau, je m'en excuse, est un peu illisible à l'écran. Vous voyez qu'il y avait trois petites marques dans la colonne 2012 sur la première partie du tableau, il n'y en a plus qu'une. Le point qui reste, mais on reviendra peut-être un petit peu sur ce point ensuite, c'est l'absence d'inventaire physique des biens corporels. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que c'est, bien entendu, hors tout ce qui est bâtementaire puisque là il n'y a pas de sujet de recensement, c'est le matériel scientifique, le matériel informatique, le matériel mobilier de bureau, le matériel pédagogique, etc., qui n'a jamais fait l'objet d'un inventaire en tout cas récent. Donc ce qui est comptabilisé est peut-être la vérité mais peut-être pas. C'est pour cela que nous maintenons cette unique réserve. C'est une réserve assez classique dans les universités. Personnellement, je suis une vingtaine d'établissements universitaires et d'écoles. Dans plus de la moitié des cas, on a cette réserve qui s'explique par ce travail qui n'a pas pu être encore mené.

La deuxième partie du tableau est encore moins lisible si je peux dire. Elle porte sur ce qu'on appelle dans notre terminologie des observations. Notre rapport est assorti d'une réserve et d'observations. Ces observations n'ont absolument pas de caractère péjoratif. Il s'agit simplement d'informations complémentaires données dans le rapport pour expliquer certains éléments un peu particuliers de l'exercice. Gilles Genet les a d'ailleurs déjà relatées, à savoir l'impact de la nouvelle instruction sur les financements externes d'actifs et ce que l'on appelle les corrections d'erreurs qui ont été comptabilisées afin de lever les réserves.

M. Buisson.- Si je reviens sur la réserve résiduelle qui était formulée depuis 2010, cette réserve porte effectivement sur 25 millions...

M. Allieux.- Non, là c'est la...

M. Buisson.- Pardon. Ce ne sont pas les réserves ? Pardon. Il y a un *slide* que j'avais interverti. Voilà, c'est bien ce qu'il me semblait. Effectivement, la réserve résiduelle qui portait sur les immobilisations corporelles. Ces immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour un peu plus de 36 millions d'euros. Nous vous informons donc que nous sommes dans l'impossibilité matérielle de conclure sur l'exhaustivité et la réalité de ces valeurs nettes dès le moment où il n'y a jamais eu d'inventaire physique réalisé et rapproché avec la comptabilité. D'autant qu'il n'existe pas non plus de procédure, cela est une de nos recommandations, permettant de sortir au fil des renouvellements certaines immobilisations qui figurent toujours à l'actif. On pourrait avoir aujourd'hui une valeur brute complètement amortie et le matériel de remplacement qui, lui-même, est en cours d'amortissement à l'actif dans la mesure où il n'y a jamais eu ce rapprochement ni cette sortie d'actifs formalisée via les procédures dans les composantes. Donc là, c'est un chantier à engager. On l'a évoqué l'autre jour. Il faudra effectivement le mettre en œuvre à un moment donné, pas obligatoirement en une seule fois sur une seule année, mais en tout cas, réussir à fiabiliser cet actif de 36 millions d'euros qui est quand même relativement significatif dans le total de votre bilan. Cette réserve perdurera tant que cet inventaire et ce rapprochement avec la comptabilité n'auront pas été faits. Il a pu être fait sur les immeubles mais il reste à faire sur les autres actifs.

M. Allieux.- Là, il s'agit d'une note excessivement positive puisque, eu égard au travail effectué, nous avons pu lever la réserve sur les financements d'actifs, les fameuses subventions d'investissement, qui a été explicitée par Monsieur Genet. On

avait quand même 25 millions d'euros qui n'étaient pas fléchés. A l'issue des opérations, maintenant, les opérations sont fléchées et, comme l'a dit Gilles Genet, cela a conduit à un reclassement en report à nouveau à hauteur de 7,5 millions d'euros. Cela conduit aussi à ce que dorénavant votre résultat prenne en compte ces reprises à hauteur de 3,4 millions d'euros alors qu'auparavant, elles n'étaient reprises que de 2,2 millions d'euros. Vous avez donc un effet positif sur le résultat de 1,2 million d'euros cette année.

Le point suivant était la réserve sur les recettes à classer, ce qu'a expliqué aussi Gilles Genet, donc les 2 millions d'euros. Nous en sommes à une situation, bien entendu, nettement plus favorable puisqu'il y a environ un peu plus de 200 000 euros maintenant dans ces comptes d'attente. Ces comptes d'attente sont régulièrement analysés. C'est un point excessivement positif.

Il restera toujours techniquement des comptes d'attente puisqu'un certain nombre de sommes sont, comme l'a expliqué Gilles Genet, reçues sur votre compte bancaire et peuvent correspondre à des choses très bien individualisées mais pour lesquelles le titrage de la recette ne peut être effectué. Par exemple, c'est souvent le cas de versements dans le cadre de contrats de recherche. Mais elles sont sans incidence sur le résultat puisqu'elles viennent financer des investissements en général. C'est donc un point positif d'avoir réussi à mener ces analyses et à réduire très sensiblement le montant de ces recettes dites à classer.

M. Buisson.- Ensuite, des observations mais qui sont là simplement pour attirer l'attention du lecteur sur des points spécifiques qui sont décrits dans l'annexe et que Gilles Genet vous a présentés tout à l'heure sur des changements de méthode sur les règles de comptabilisation des financements externes et sur les corrections d'erreurs qui ont pu être apportées et qui, là aussi, faisaient l'objet de réserves dans notre rapport de l'année dernière. Donc là, c'est simplement une nouvelle fois ces observations pour pointer l'attention du lecteur et le renvoyer à un paragraphe spécifique de l'annexe pour qu'il comprenne ce qui s'est passé au cours de l'exercice mais cela ne remet pas du tout en cause l'opinion que l'on a pu émettre sur les comptes. Ce sont simplement des éléments significatifs influençant les comptes et dont il faut avoir une bonne compréhension.

M. Allieux.- Pour finir, quels sont les points à suivre pour 2014 ? Deux textes auront des répercussions significatives sur vos comptes. La comptabilisation des subventions reçues conduira, si vous voulez, cela a été développé par Monsieur Genet aussi, à ce que dans le fonds de roulement n'apparaîtront que les subventions qui seront utilisées. Actuellement, vous avez dans votre fonds de roulement, entre 10 et 12 millions d'euros, je crois, de mémoire, de subventions que vous avez déjà perçues mais qui seront utilisées dans le futur pour réaliser des financements d'investissement et qui mécaniquement améliorent votre fonds de roulement. C'est pour cela que Gilles Genet disait que l'on peut se féliciter des 79 jours mais ils sont un peu « fictifs » puisqu'une partie est déjà prélevée si on peut dire pour la réalisation des investissements futurs.

On attire donc beaucoup votre attention sur le fait que cette nouvelle instruction qui clarifiera ce point rendra les bilans beaucoup plus lisibles et notamment redonnera à la notion de fonds de roulement sa véritable signification. Je ne voudrais pas que vous preniez mal le terme, mais on notait dans certains établissements publics - je sors complètement du cadre de l'université de Bourgogne - ce que j'appellerai des effets de cavalerie. C'est-à-dire que vous aviez des

universités ou des établissements publics qui présentaient des fonds de roulement excessivement importants mais, en fait, une grande partie de l'excédent était déjà mobilisée pour des opérations à réaliser. C'était un peu une façon non fidèle, j'allais dire pour reprendre un terme comptable, de présenter les choses.

Donc là, ce texte, qui est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014, ne fléchera que lorsqu'on utilise les subventions. Donc vous avez reçu 10 millions d'euros. Vous avez utilisé 3 millions d'euros que vous avez dans vos comptes. Les 7 millions d'euros n'apparaîtront pas dans le fonds de roulement mais dans ce que l'on appelle le passif circulant, c'est-à-dire en-dessous du fonds de roulement. Cela est un point très important.

Le deuxième texte qui peut avoir des conséquences pour vous, c'est le *slide* suivant, c'est l'instruction sur la comptabilisation des actifs codétenus. De quoi s'agit-il ? Il s'agit, en fait, des investissements réalisés dans les UMR pour lesquels les partenaires de l'UMR subventionnent ou participent au financement.

Actuellement, le texte n'est absolument pas clair. Selon la nature des investissements et des pratiques, vous aviez des établissements qui comptabilisaient le financement versé en charges ou à l'actif, en considérant qu'ils avaient une partie de l'immobilisation puisqu'ils avaient financé une partie de l'immobilisation.

Le texte qui sera aussi d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2014 clarifie cette situation et dit qu'à partir du moment où un investissement est réalisé conjointement et qu'il y a un contrat qui le spécifie, chaque partenaire devra comptabiliser dans son bilan sa quote-part financée.

Cela complexifiera un peu les choses de temps en temps mais cela permettra aussi de ne pas avoir des effets d'aubaine parce que vous aviez le bénéficiaire qui pouvait comptabiliser la subvention en fonctionnement de temps en temps. Et puis surtout, il y avait celui qui versait et qui constatait une charge alors qu'en fait, il avait quand même réalisé ou participé au cofinancement d'un investissement.

C'est un sujet qui peut être assez impactant pour certaines universités, notamment les universités scientifiques où il y a beaucoup de développement au travers des UMR. C'est aussi un sujet intéressant, et je fais le lien avec ce que vient de dire Jean-Pierre, c'est-à-dire que je fais le lien avec l'inventaire physique des laboratoires. En fait, on peut se rendre compte que sans doute certains investissements ne sont pas dans vos comptes parce qu'ils ont été cofinancés pour partie avec d'autres établissements. Là aussi, l'inventaire physique permettra de régulariser cette situation et que vous ayez votre patrimoine et tout votre patrimoine dans vos comptes.

J'en finis avec ces deux textes mais c'est vrai que c'est important. Je pense que cela va dans le bon sens. Le premier, j'en suis certain. Le deuxième sera peut-être un peu compliqué à mettre en œuvre.

Voilà ce que nous voulions dire à ce stade pour cet exercice 2013.

M. Dereux.- S'il vous plaît, j'ai une remarque comme on a parlé des UMR dans le dernier *slide*. Je suis directeur d'UMR. J'ai déjà dit l'an dernier que ce problème d'absence d'inventaire, je ne le comprends pas puisque dans l'UMR que je dirige, je ne l'ai pas mis en place, cela a toujours existé. Il y a un inventaire disponible sur place. Bercy est déjà descendu dans notre laboratoire. Il était étonné qu'il y en avait là et pas à un niveau plus haut. Je l'ai déjà dit l'an dernier. Je pense que la plupart des UMR ont un inventaire. Seulement ces inventaires, traditionnellement, je suis là depuis 1995, ont toujours été tenus dans les laboratoires

et il n'y a pas d'opération à l'université qui les rassemble pour vous les présenter. Mais quand on met un matériel au rebut, je vous assure que je fais une sortie d'inventaire. Je suis sûr que dans pas mal d'UMR, ces inventaires existent. Ils ne sont simplement pas disponibles là où on fait les vérifications.

D'autre part, sur le commentaire que vous faites au CNRS, je vais vous donner une réponse à la limite de l'ironie. Les dotations en équipement du CNRS ces dernières années sont epsilonlesques. Cela tend vers zéro dans les investissements. Pour mon laboratoire, ils ont donné l'an dernier 40 000 euros sur un achat de 700 000 euros mais par rapport à un budget de 8 millions d'euros du laboratoire. On fera évidemment attention à ce que vous dites mais je crois que l'impact sur les comptes sera invisible à la fin. Actuellement, le CNRS ne finance plus l'équipement dans les UMR. Il finance dans ses unités propres et dans les grands instruments.

M. Buisson.- C'est donc un sujet que nous suivrons de très près puisque si ces inventaires existent, il faudra les exploiter pour les rapprocher de la comptabilité. C'est un point excessivement positif.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

Le Président.- Avez-vous d'autres questions à nos commissaires aux comptes ou tout a-t-il été dit et le débat a-t-il été aussi loin que vous souhaitiez qu'il aille ? Louis, une dernière question.

M. de Mesnard.- J'avais une question d'ordre général, pas aux commissaires aux comptes, sur le bilan. Je voudrais bien comprendre. Je vois un chiffre au passif : dotations de 179 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ce chiffre passe à zéro au 1^{er} janvier 2013. Donc dotations de 179 millions d'euros au 31 décembre 2012 et cela passe à zéro au 1^{er} janvier 2013 et, à la place, on voit apparaître des contreparties. D'accord ? Donc cela se passera une fois et cela ne se passera plus à l'avenir. C'est bien cela ?

M. Genet.- C'est précisément la mise en application de ce texte un peu compliqué sur le financement des actifs qui nous a conduits à reclasser. On n'a rien changé aux masses...

M. de Mesnard.- D'accord, c'est bien cela.

M. Genet.- ...mais on a redistribué entre différents postes de bilan les valeurs d'équivalence de notre patrimoine.

M. de Mesnard.- C'est purement exceptionnel.

M. Allieux.- Non mais simplement parce que c'est vrai que nous sommes allés un peu vite sur le financement externe d'actifs. Pour être très pédagogue, je l'espère, ce texte est relativement simple. Qu'implique-t-il ? Il implique deux choses.

La première, c'est de bien séparer les financements Etat des autres financeurs, c'est-à-dire les collectivités territoriales. Avant vous aviez des financements Etat qui étaient en haut de bilan en dotations et qui étaient aussi dans les subventions d'investissement. Dorénavant, quand c'est l'Etat, c'est sur la ligne « contreparties et biens » et « financement actifs Etat ». Tout le reste, c'est-à-dire tout ce que l'université perçoit de la part de collectivités territoriales, locales,

département, etc., autres bailleurs, ANR, se retrouve dans les subventions d'équipement, « financement actifs hors Etat ». C'est le premier élément du texte. Cela permet de bien voir quel est le poids du financement de chaque partie.

Le deuxième élément est l'élément que Gilles Genet a développé tout à l'heure, à savoir le classement comptable au niveau du compte de résultat où les reprises sont maintenant en face des dotations d'amortissement au même niveau dans ce que l'on appelle le résultat d'exploitation.

Ce sont les deux choses fort simples.

M. de Mesnard.- Cela m'amène à une remarque générale. Ce n'est en aucun cas une critique sur le remarquable travail qui est fait mais c'est une remarque sur l'ensemble des universités. C'est le caractère assez artificiel de ce type de comptabilité puisque pour des sommes, donc 180 millions d'euros sur 293 millions d'euros total du bilan, nous n'avons aucune action. C'est-à-dire que nous n'avons une action que sur le reste. Ce sont des compensations pour masse salariale, etc., sur lesquelles nous n'avons que très peu de marge de manœuvre. Cela montre le côté un peu artificiel. En aucun cas, c'est une comptabilité d'entreprise qui pourrait dire « je vais jouer sur la masse salariale ».

M. Allieux.- Un dernier petit mot sur la contrepartie qui est indiquée et qui est bien une subvention de l'Etat. Il y avait quand même derrière un sujet, celui de la dévolution. En effet, pourquoi faire apparaître dans les bilans des établissements universitaires ces montants qui sont finalement tant à l'actif qu'au passif ? C'est aussi pour que les établissements aient quand même une bonne idée des masses en jeu. Et si, un jour, on arrivait vers la dévolution, il faut savoir que la charge d'amortissement serait alors supportée par les établissements.

M. de Mesnard.- C'est cela.

M. Allieux.- Vous voyez que cela est quand même important.

M. de Mesnard.- Oui, c'est pour préparer l'avenir. On est bien d'accord.

Le Président.- Très bien. Merci à tous. En tout cas, merci pour les... Pardon.

M. Buisson.- Le collège des commissaires aux comptes souhaitait aussi remercier Gilles Genet pour toute la coopération que l'on a pu avoir pendant ces cinq ans. On a fait un travail constructif, je pense, ensemble et on souhaitait le remercier de tous les efforts qu'il a pu faire pour nous supporter aussi pendant ces cinq ans et toutes les demandes qu'on a pu lui adresser pendant cinq ans jusqu'à la dernière minute.

M. Genet.- Oui, ce ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir. Merci.

M. Buisson.- On va regretter notre remerciement.

Le Président.- En tout cas, vous avez été exigeants mais vous étiez dans votre rôle mais je m'associe aux remerciements parce que je fais une lecture qualitative des choses et je mesure ce que la levée de réserves représente

comme charge de travail. Donc je voulais féliciter tout particulièrement Gilles Genet pour avoir mené ce travail de levée de réserves.

Il nous reste à approuver ce compte financier avec une délibération très formelle, très précise, que je vais vous lire :

« *Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne approuve le compte financier 2013 après rapport des commissaires aux comptes et approuve notamment l'affectation des résultats de l'exercice décidée comme suit :*

- *le résultat 2013 en réserve (2 852 741,83 euros) - c'est le résultat tel qu'il vous a été présenté, cela veut dire que ce résultat ira dans notre fonds de roulement ;*

- *les provisions - arrêtées telles que Gilles vous les a présentées il y a quelques minutes :*

- *provisions pour risques et charges de personnel à hauteur de 332 714 euros,*
- *provisions pour dépréciation des parts détenues dans la Filiale à hauteur de 350 000 euros,*
- *provisions pour dépréciation des créances douteuses à hauteur de 850 000 euros. »*

Y a-t-il des oppositions à l'approbation de ce compte financier en ces termes ? Pas d'opposition.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Y a-t-il des refus de vote ? Pas de refus de vote.

Unanimité (21 pour)

Ecoutez, merci. En tout cas, Gilles, c'est une belle marque de confiance.

Merci à vous pour nous avoir accompagnés pendant ces quatre années et aidés à progresser. J'ai bien conscience du fait que la progression ne doit jamais s'arrêter.

M. Genet.- Oui, on va continuer.

Le Président.- Merci beaucoup, Gilles.

On va peut-être maintenant, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, vous présenter un petit diaporama. Vous pouvez peut-être me le sortir, Sylvie.

Parce qu'après ces présentations de chiffres qui sont riches mais qui parfois nous noient un petit peu, je pense qu'il est important que l'on fasse une synthèse et une remise en perspective plus politique, une lecture plus politique de ces grands éléments, de ces grandes masses financières qui vous ont été présentées.

On va aller directement au schéma, Marie-Geneviève. Avançons.

Effectivement, dire que l'on a un fonds de roulement à 45 millions d'euros c'est bien, mais cela ne veut pas forcément dire grand-chose. L'important est que l'on ait tous bien en tête la structuration de ce fonds de roulement parce que la réalité, vous l'avez bien compris, est que sur un fonds de roulement de 45 millions d'euros, l'ensemble des masses financières ne sont pas utilisables pour que nous menions notre politique.

On vous a présenté sur ces deux histogrammes la structure de notre fonds de roulement fin 2012 et fin 2013 et on l'a stratifiée en trois grandes masses financières.

Vous avez en rouge, à la base, ce qui correspond à un mois de fonctionnement avec :

- 15,2 millions de masse salariale qui est la moyenne de ce que nous payons chaque mois en masse salariale,
- environ 4,6 millions en 2012 et 4,7 millions prévisionnels en 2013 qui correspondent à nos dépenses de fonctionnement.

Ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que globalement, vous voyez qu'un mois de fonctionnement pour notre université, salaires plus fonctionnement, c'est environ 20 millions d'euros. On y a ajouté l'investissement. C'est environ 20 millions d'euros en grandes masses. Si on veut mener, et c'est le cas, une politique prudente, on ne doit en aucun cas descendre en dessous de ce volume financier de roulement.

Donc quand on présente un fonds de roulement à 45 millions d'euros, cela veut déjà dire qu'il y a 20 millions d'euros qui sont un socle en dessous duquel on ne doit pas descendre.

La deuxième masse financière qui est présentée en jaune est l'ensemble de nos engagements financiers pluriannuels. Autrement dit, c'est l'ensemble des masses financières qui sont certes dans le fonds de roulement, c'est ce que viennent de dire nos commissaires aux comptes, mais qui sont préemptées parce qu'elles sont déjà fléchées sur un certain nombre de programmes, soit de programmes immobiliers soit les PPI pluriannuels que l'on a votés. Donc vous voyez que l'ensemble de ces engagements pluriannuels, avec des crédits préemptés, est au titre de 2012 d'environ 11,5 millions d'euros et au titre de 2013 d'environ 17 millions d'euros. Là aussi, c'est quelque chose qui matérialise notre politique et notre ambition puisque ce sont des PPI mais on n'a pas de marge d'intervention là-dessus puisque ces crédits sont engagés.

Donc ce qui nous permet véritablement de mener notre politique dans ce fonds de roulement, c'est la troisième strate, en vert, qui est véritablement le solde disponible pour faire des prélèvements sur le fonds de roulement et pour mener chaque année notre politique. Arrêté au 31 décembre 2012, vous voyez que dans le fonds de roulement, ce solde disponible était de 10,8 millions d'euros et que sur cet arrêt des comptes au 31 décembre 2013, ce solde disponible est de 8,7 millions d'euros. D'une certaine façon, c'est cette masse qu'il est important que nous, administrateurs, ayons en tête parce que c'est sur cette masse que nous pourrions financer les projets et faire des arbitrages pour porter des grands programmes pour l'avancement de notre université.

Deux exemples parce qu'il y en a un que l'on a vu il y a quelques minutes et un que l'on verra dans quelques minutes.

On a parlé du centre de santé. Dans le cadre de la mise en place du centre de santé, vous avez vu que l'on prévoit environ 50 000 euros d'investissement, je crois. Il y a environ 25 000 euros d'équipements médicaux et 25 000 euros de logiciel. On va le prendre sur ce fonds de roulement. On va le prendre sur la partie verte et on peut le faire parce que l'on a presque 9 millions d'euros disponibles.

Tout à l'heure, Grégory va vous présenter l'évolution prévue pour l'ouverture du département Génie Civil à Auxerre. On doit garantir, pour obtenir l'ouverture de ce département, que l'université abondera à hauteur d'un petit peu plus de 550 000 euros, je crois, pour financer les équipements de travaux pratiques, les infrastructures pour ce département Génie Civil précisément, et parce que l'on dispose de cette masse financière de 8,7 millions d'euros pour mener notre politique, on proposera au conseil d'administration de prélever sur le fonds de roulement pour financer l'ouverture du département Génie Civil.

Je voulais que l'on partage bien tous ensemble ce document. Je crois qu'il serait bien que les administrateurs aient cet histogramme en tête ou dans un cahier pendant toute la durée de l'année et du cycle de l'année parce qu'en réalité, ce qui est important, c'est les 8,7 millions d'euros qui sont dans la partie haute de cet histogramme.

Louis ?

M. de Mesnard.- Si j'ai bien compris ce qu'ont dit les commissaires aux comptes, il faut retirer des 8,7 millions d'euros 0,7 million d'euros pour le changement de réglementation, Monsieur l'Agent comptable. On est bien d'accord ? C'est ce qui a été expliqué tout à l'heure.

Le Président.- Je ne sais pas où ils sont.

M. de Mesnard.- Donc ce serait 8 millions d'euros, en fait.

Le Président.- Je ne sais pas où ils sont. Je ne sais pas s'ils sont là-dedans ou s'ils sont dans les 17. Je ne sais pas.

M. Genet.- Ce que je peux dire, c'est qu'effectivement, nous aurons ces 700 000 euros de charges supplémentaires l'année prochaine. Maintenant, dans le calcul qui est présenté ici, je ne sais pas si cette dimension était intégrée ou pas.

Mme Gigarel.- Le calcul qui est présent est une photographie pour avoir une image exacte au 31 décembre de chacune des années. A l'avenir, ce document évoluera à chaque fois que vous prendrez des décisions. Ce n'est pas sur une base, c'est sur 2014...

M. de Mesnard.- Je dirais que c'est plutôt 8 millions d'euros qu'il faut avoir en tête que 8,7 millions d'euros.

Le Président.- Peut-être. C'est possible.

M. de Mesnard.- Pour être prudent.

Le Président.- De toute façon, avec 8 millions d'euros, on dispose effectivement d'une masse financière qui nous permet de mener notre politique, étant entendu, comme vous le voyez, que de 2012 à 2013 - ce n'est pas 2013-2014, c'est de l'arrêt des comptes 2012 à l'arrêt des comptes 2013 -, la partie jaune a augmenté, c'est normal, puisqu'on a voté un certain nombre de programmes pluriannuels d'investissement, nos sept PPI sport, numérique, etc., qui viennent, bien entendu, augmenter la part relative de la strate financière PPI qui est représentée en jaune. Donc c'est bien logique.

Donc ce qui est important pour nous, c'est de savoir que l'on peut prélever sur le fonds de roulement et il faudra que l'on suive avec une attention particulière ces 8,7 millions d'euros, étant entendu, comme vous l'avez bien compris, que là on vient d'alimenter à hauteur de 2,8 millions d'euros. On peut penser raisonnablement que si chaque année on alimentait de 2,8 millions d'euros, on pourrait retirer sans dommage 2,8 millions d'euros et maintenir un état d'équilibre.

Voilà en gros les grands éléments qu'il faut que l'on ait en tête.

La deuxième diapositive que je voulais vous présenter et qui présente une lecture politique aussi de ces éléments de compte financier, c'est l'interprétation du résultat. C'est l'interprétation du résultat parce que vous vous souvenez qu'on a eu amplement l'occasion de dialoguer sur la situation financière de l'université que j'avais coutume de qualifier de saine mais de fragile.

En réalité, les histogrammes sur le fonds de roulement matérialisent bien l'adjectif « saine ». On voit bien qu'elle est saine avec un fonds de roulement qui nous permet de travailler. Cette deuxième diapositive illustre la fragilité de notre situation financière. C'est la dégradation du compte de résultat avec, comme vous le voyez... On laisse de côté ce qui est résultat financier et résultat exceptionnel parce que ce n'est pas très intéressant. Sur le résultat d'exploitation proprement dit, vous voyez qu'il a fondu de 3,2 millions d'euros à 1,5, presque 1,6 million d'euros entre 2012 et 2013. On voit donc bien qu'au fur et à mesure des années, ce différentiel entre nos ressources et nos besoins est en train de se tasser et qu'au bout du compte, la marge qui se traduit par un résultat positif est en train de fondre.

On n'est pas dans une situation à risque. On a 1,5 million d'euros plus un petit peu de résultat exceptionnel. On dégage un résultat positif de 2,8 millions d'euros mais la tendance est négative. Cela est le reflet direct de tout ce qui est en train de se passer depuis quelques années avec le GVT qui n'est pas financé, avec un certain nombre de masses financières qui nous sont prélevées en même temps qu'on nous les donne. C'est la réserve de précaution. C'est les crédits pour le remboursement de la dette publique qui augmente. Cela va être en cette année 2014 près de 600 000 euros supplémentaires pour le rééchelonnement indiciaire des personnels de catégorie C et d'une partie des personnels de catégorie B qui va s'imposer à nous. Cela va être à partir de 2015 le FIPHFP qui va s'imposer à nous, qui va représenter une dépense supplémentaire de près de 500 000 euros. Donc vous voyez que l'on est dans ce caractère un petit peu paradoxal d'une situation qui est saine mais qui est très fragile parce que le delta, la marge dont on dispose, n'est plus guère que de 1,5 à 2 millions d'euros.

Quand on ajoute à cela les évidentes incertitudes de pilotage parce qu'en cours d'année, il est très difficile de prévoir avec une finesse suffisante ce que sera la sortie d'exercice et si on veut se garder de la marge de sécurité pour la sortie d'exercice, et compte tenu des masses financières que l'on aura en plus, on n'a pratiquement plus de marge actuellement pour le fonctionnement quotidien de notre université. Il est donc important que nous, administrateurs, ayons bien cette double dimension en tête. Cela dicte un peu la politique que je souhaite que l'on mène et que l'on mène qui est la plus grande rigueur en termes de fonctionnement et, en même temps, une capacité à avoir une belle ambition en termes d'investissement.

Voilà en gros les équilibres, étant entendu qu'en matière d'investissement, il faut également être prudent et avoir une visibilité de la politique d'investissement avec une espèce d'étalement sur le long terme parce qu'il est évident que chaque fois que l'on investit, on amortit et que l'amortissement viendra peser sur l'équilibre d'exploitation. Tout cela aussi est un équilibre très complexe.

D'une certaine façon ce qui se passe aujourd'hui est pratiquement exactement ce que Sylvie avait prédit l'an passé, je me souviens, à la même période de l'année. On peut penser que l'on va passer 2014. 2015 est très honnêtement une année d'incertitude. Ceci appelle donc un certain nombre de procédures pour sécuriser, améliorer autant que possible notre situation financière. C'est la raison pour laquelle on a mis en place des procédures d'assurance qualité financière et comptable. C'est la raison pour laquelle les services financiers et Gilles notamment

travaillent beaucoup sur la sécurisation de nos recettes et la problématique des recettes de recherche, des marchés également. Il faut absolument que l'on se mette en conformité avec les règles des marchés FEDER. Faute de quoi, on engage des dépenses qui ne sont pas remboursées. Il y a des enjeux qui sont absolument considérables parce que les marges sont devenues nulles et qu'il faut qu'on les reconstitue. Et si on ne les reconstitue pas, on ne pourra pas se développer en matière de fonctionnement.

Je ne sais pas, Gilles, si vous voulez dire quelques mots en complément de ce que je viens de dire.

M. Robin.- Non, très peu de choses. Tout a été dit. Simplement, il faut en effet avoir une véritable politique des recettes. Sinon, on s'enterme dans une politique malthusienne qui ne pourrait que porter atteinte aux intérêts de l'université. Il faut donc, en effet, travailler sur une démarche qualité, accompagner au niveau contractuel notamment les laboratoires, les services qui contractent au nom du Président, du moins avec la Région, avec le FEDER – le FEDER va bientôt passer à la Région. On s'aperçoit qu'il faut une démarche qualité pour analyser les dysfonctionnements que l'on peut connaître et qui sont parfois liés à des procédures qui sont trop longues, trop tardives, à des systèmes d'information qu'il faudrait moderniser.

Toujours est-il qu'à travers ces procédures qualité, au travers aussi d'un dispositif, je le disais tout de suite, d'accompagnement accentué au niveau recherche, l'aide aux laboratoires notamment, le renforcement du pôle recherche que nous sommes en train d'étudier, nous aurons, nous l'espérons, mais nous y arriverons assurément, nous aurons une politique de recettes un peu plus assurée.

Une politique de recettes que nous pourrions aussi projeter dans l'avenir en pluriannuel afin de faire correspondre nos prévisions à l'ensemble des paramètres qui sont induits par l'analyse financière et la projection budgétaire.

Là-dessus, un chantier est ouvert. Il est vital pour l'établissement. Il faut que cette politique de recettes se mette en place dans un cadre concerté et que nous arrivions par un système, je dirais, de briques, de progression par étapes à une certification ISO 9001 qui nous permette aussi d'avoir une image, de valoriser nos images et notre image et nos activités au niveau européen, international et national. Et notamment au niveau national, au niveau du ministère pour prouver que la qualité, nous nous en sommes emparés et que cette qualité nous permet de garantir la sécurité de nos encaissements, la sécurité de notre politique de recettes. Cela devient désormais quelque chose d'absolument vital.

Je terminerai là-dessus : la procédure est engagée. Elle fera l'objet d'une concertation très large mais nous avons désormais un besoin important, comme je le disais tout à l'heure et tout de suite, vital, de mise en œuvre de ce type de procédure. Les indicateurs et les tableaux de bord feront partie des outils de suivi. Outils de suivi qui nous permettront par ailleurs, comme on l'a fait aujourd'hui, vous avez remarqué la qualité des échanges, d'avoir une transparence accrue et donc d'aider les élus et les membres du conseil d'administration notamment à constituer la politique de l'établissement et à apporter leur contribution sur ce sujet.

Le Président.- Merci, Gilles. Laurence.

Mme Maurel.- Simplement pour dire que nous nous rappelons sans doute tous ici que le 18 décembre dernier, quand il a été question de voter le budget, nous

avons tous ensemble voté une motion dans laquelle nous nous inquiétons d'un certain désengagement de l'Etat. On avait parlé, d'ailleurs, de ce problème du glissement vieillissement-technicité. A l'époque, tu t'étais un peu insurgé, naturellement dans la position qui est la tienne, devant l'écriture de la difficulté de remplir nos services de mission de service public. Aujourd'hui, Monsieur le Secrétaire général nous parle de mesures vitales à prendre. Tu viens d'employer des mots forts, Alain, en parlant de la perspective de 2015. Des mesures de restrictions aussi, encore budgétaires, seront certainement prises. Donc l'inquiétude finalement que nous avons le 18 décembre ne fait que grandir et je crois que cette inquiétude grandit aussi chez les personnels. Je pense qu'il faudra que l'on soit effectivement très attentif à cette transparence dont tu parlais vis-à-vis des personnels de l'université.

Le Président.- Mais on est totalement... Vraiment là-dessus, sur le plan de la transparence, je pense que l'on est exemplaire. Durant tout le mois de janvier quand j'ai visité les composantes et les sites, et surtout dans toutes les réunions publiques que j'ai animées, je n'ai jamais caché la réalité des faits et de ces grandes masses financières qui nous mettent en difficulté. On n'avait pas le compte financier mais rappelez-vous les deux mots que j'utilisais en janvier, c'était « situation financière saine mais fragile ». On voit à la lumière du compte financier que ces deux adjectifs restent parfaitement valides.

En même temps, je crois qu'il faut... C'est vrai que c'est difficile parce que si on ramène ce résultat d'exploitation, notre résultat positif, à notre budget, on n'a même pas 1 % de marge. Donc on est vraiment sur une épaisseur de papier à cigarette. Si on dérape, on peut très rapidement se trouver dans une situation négative. Donc il faut que l'on soit rigoureux mais on l'est. Je peux vous assurer qu'on l'est et que l'équipe du pôle Finances, l'équipe Comptabilité et la Direction générale, tout le monde est attentif à cela.

Pour autant, il ne faut pas sombrer dans le pessimisme, dans le misérabilisme, parce que parmi les universités françaises et dans le paysage des universités françaises, nous sommes une université dont la situation financière est globalement plutôt favorable. Charge à nous d'être aussi rigoureux que possible. Charge à nous effectivement de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour améliorer nos recettes. Cela sera essentiel pour sécuriser nos procédures, pour les simplifier, pour gagner là où on peut gagner. Mais je ne voudrais pas non plus que l'on sombre dans le misérabilisme et que l'on inquiète l'ensemble de la communauté parce qu'il n'y a pas de quoi. Beaucoup d'universités sont dans des situations plus difficiles que la nôtre. Donc pour l'instant, si on doit ajouter un troisième adjectif : situation saine, situation fragile mais situation maîtrisée. On est dans cette situation et on reste attentif et on continue de travailler mais charge à nous de nous bagarrer pour essayer de trouver des solutions et d'améliorer les choses.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme clé de lecture plus politique à cette longue après-midi de présentation de chiffres, parfois austères mais qui sont bien nécessaires.

On va continuer, Marie Geneviève, sur le reste des éléments financiers.

2. Tarifs, propositions d'attribution (subventions, bourses, prix), droits d'inscription (associations, colloques), acceptation de dons

Mme Gerrer.- Comme pratiquement à tous les CA, je vous demande d'approuver ou non les tarifs, propositions d'attribution, droits d'inscription, acceptation de dons.

Avez-vous un commentaire particulier ? Non, donc je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

Unanimité (21 pour)

3. Sorties d'inventaire

Mme Gerrer.- Et puis toujours sorties d'inventaire. Des questions ? Non.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (20 pour)

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève.

On passe maintenant au compte rendu des travaux du CEVU du 17 mars dernier. Le CEVU qui exerce les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire. Grégory, qui préside avec moi ce conseil, va vous faire cette présentation.

V) Compte rendu des travaux du CEVU du 17 mars 2014 exerçant les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

1. Appel à projets Bonus Qualité Formation PRES 2014 : compte rendu des travaux de la Commission mixte ad hoc du 21 février 2014, répartition des crédits

M. Wegmann.- Bonjour. Lors du dernier CEVU, nous avons étudié l'appel à projets Bonus Qualité Formation qui avait été traité dans le cadre d'une commission mixte réunissant, le 21 février dernier, des élus de l'université de Franche-Comté et de l'université de Bourgogne. Lors du dernier CEVU exerçant les compétences du CFVU, nous avons adopté la proposition faite par cette commission mixte qui consistait à allouer des crédits à un certain nombre de projets.

Je résume l'ensemble des projets. Peu de projets avaient été déposés cette année. C'est un point sur lequel nous avons discuté lors du CEVU. Sept projets avaient été déposés. Par rapport à ces sept projets, nous avons proposé de ne pas retenir un seul des sept projets en question parce que le projet ne cadrerait pas tout à fait avec l'appel à projets et dépassait, on va dire, largement les compétences requises pour l'attribution de crédits dans le cadre de cet appel à projets.

Globalement, étant donné le faible nombre de projets, nous avons une proposition qui consiste à attribuer 22 160 euros globalement, à savoir 11 080 euros pour chaque université. Donc c'est en dessous du budget que nous avons alloué à cet appel à projets, à savoir 25 000 euros par université, mais cela s'explique par le fait que le nombre de projets est limité. De toute façon, les crédits budgétés ne sont pas perdus, ils sont toujours là et pourront être utilisés pour d'autres projets.

La proposition que nous faisons est donc d'allouer pour l'université de Bourgogne une enveloppe de 11 080 euros qui consiste à cofinancer partiellement six des sept projets qui sont présentés dans l'appel à projets. Bien évidemment, je suis à votre disposition pour vous éclairer sur ces projets si vous le souhaitez.

Mme Gerrer.- Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

On a déjà voté le budget uB pour l'appel à projets Bonus Qualité formation PRES 2014.

Unanimité (18 pour)

2. Ouverture d'un Département Génie Civil - IUT Dijon-Auxerre : compléments de dossier – rentrée 2015

M. Wegmann.- Deuxième point que vous avez à traiter, c'est, comme l'expliquait le Président tout à l'heure, le projet d'ouverture d'un département Génie Civil à l'IUT Dijon-Auxerre. Je rappelle rapidement le contexte.

La demande d'ouverture pour la rentrée 2014 n'a pas été validée. Nous avons reçu un courrier en ce sens, le ministère souhaitant que nous apportions des garanties supplémentaires pour l'ouverture de ce département Génie Civil. Nous proposons donc d'apporter des garanties supplémentaires sur le volet des équipements ainsi que sur le volet des postes. Cela consiste notamment, comme l'expliquait le Président juste avant, à proposer un financement supplémentaire sur le fonds de roulement entre 350 000 et 400 000 euros, sachant qu'il y aura une participation de l'IUT sur son budget propre à hauteur de 80 000 euros plus des compléments liés à des ressources financières suite à la mise en place de contrats d'apprentissage dans le cadre de cette ouverture de département.

A cette garantie relative à des équipements pédagogiques, il y a aussi la garantie supplémentaire en termes de postes, sachant que deux PRAG Génie Civil seraient programmés, l'un dans le cadre de la campagne 2014 et un second dans le cadre de la campagne 2015, avec un profil option Travaux Publics. Donc c'est la garantie supplémentaire qui sera apportée au ministère dans le cadre de ce complément de dossier.

Ce complément de dossier a été présenté également en CEVU et a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président.- Il est donc important que le conseil d'administration se prononce favorablement sur cette deuxième version du dossier pour l'ouverture du département Génie Civil à l'IUT d'Auxerre parce que je crois que la date limite de transmission via le Rectorat doit être le 14 avril. Nous devons donc prendre cette délibération aujourd'hui.

C'est vraiment un point qui n'a fait l'objet d'aucune difficulté au CEVU.

La seule évolution importante est l'engagement que nous prenons à la fois en termes de ressources humaines sur la future campagne d'emplois de mettre un deuxième poste de PRAG et en termes de financement, d'abonder à hauteur de 540 000 euros. Précisément, c'est l'objectif de notre fonds de roulement de nous permettre de mener ce type d'opérations vraiment structurantes.

Si vous n'avez pas de question sur ce beau projet pour le développement d'Auxerre, pour le développement des IUT, je vous propose d'adopter cette ouverture du département Génie Civil.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ?

Très bien. Donc c'est validé.

Unanimité (19 pour)

M. Wegmann.- Ensuite, nous abordons les points du CEVU qui avaient donné lieu à un travail de la Commission de la Pédagogie qui s'était tenue le 4 mars dernier.

3. Compte rendu de la Commission de la Pédagogie du 4 mars 2014

- Appel à projets Ressources et Pratiques Pédagogiques Numériques (RPPN) 2014

M. Wegmann.- Comme premier point de cette Commission de la Pédagogie, nous avons l'examen de l'appel à projets Ressources et Pratiques Pédagogiques Numériques 2014 (RPPN). L'appel à projets avait donné lieu à un budget de 50 000 euros. Une expertise a, dans un premier temps, été menée par la Passerelle avec instruction des projets et entretien avec les différents porteurs de projets. Cette expertise avait donné lieu à un classement sur différents critères. C'est sur la base de cette expertise, de ce classement que la Commission de la Pédagogie a travaillé et a fait des propositions au dernier CEVU.

Je résume les propositions en ce sens. Il est donc proposé sur le même modèle que l'an passé :

- de financer la moitié des heures de création, sauf pour le DU Aromathérapie qui donne lieu à un forfait,
- de financer la moitié des coûts et des supports techniques d'ingénierie,
- de proposer un cofinancement pour un projet particulier qui est l'hybridation de master de l'ESPE en retenant un budget du CFOAD, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre sur ce budget d'appel à projets.

Intervenant.- Excusez-moi. Pouvez-vous rappeler rapidement ce qu'est le CFOAD ?

M. Wegmann.- C'est le Centre de Formation Ouverte A Distance. C'est pour tout ce qui est à distance.

Ce qui représente pour ce projet en questions 75 heures TD qui seront financées hors cet appel à projets mais qui seront financées cependant.

De manière un peu similaire, pour des projets de préparation du CLES en allemand et en anglais, il est proposé que le projet soit retenu mais sur une dotation CLES à part, ce qui représenterait 45 heures TD à financer.

Enfin, dernier point, il est proposé de ne pas financer les projets qui ont reçu un avis défavorable ou réservé dans le cadre de cet appel à projets, ce qui correspond aux projets 5, 7, 10 et 6 que je pourrai détailler si vous le souhaitez.

Au final, cela représenterait une aide de 46 250 euros, avec une répartition de 24 850 euros pour les composantes, c'est-à-dire des heures de création (heures TD) et du matériel, et de 21 400 euros de services d'appui, c'est-à-dire des heures faites par les personnels de la Passerelle et des équipes spécialisées sur les questions du numérique.

Donc il resterait, si vous approuvez cette ventilation, un reliquat de 3 750 euros qui pourra être utilisé pour le financement des projets dont l'engagement se fait sur plusieurs années puisque sur les projets proposés, certains d'entre eux ont déjà un engagement sur 2015. Donc les 3 750 euros seraient retenus pour les projets retenus qui nécessitent un financement ultérieur sur 2015.

Cette ventilation a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité du dernier CEVU.

Mme Maurel.- J'aurais juste une question. Les projets 7, 6, et 10 ont reçu un avis défavorable et réservé donc ne seront pas financés. J'ai bien compris. Mais le projet 5, il est écrit un report d'examen du projet. Un report quand ? Dans quel cadre ? Et avec quel financement si jamais, lors de ce report, le projet était approuvé et financé ?

M. Wegmann.- En fait, le terme « report », c'est pour dire par rapport aux projets 7 et 10 qu'il est considéré comme pertinent mais pas mûr, c'est-à-dire que les équipes qui l'ont expertisé ont estimé qu'il était vraiment à un stade beaucoup trop embryonnaire pour pouvoir être éligible cette année. Donc la proposition qui est faite au porteur est de représenter un dossier plus mûr l'année prochaine.

Le Président.- Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose que l'on valide cette ventilation des crédits dans le cadre de l'appel à projets Ressources Numériques.

Y a des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien. Donc il est validé.

Unanimité (19 pour)

- Appel à projets Equipements Pédagogiques 2014

M. Wegmann.- Le point suivant concerne l'appel à projets Equipements Pédagogiques 2014. Il s'agit d'une étape préliminaire qui consiste à valider le calendrier et le mode de répartition, la critérisation si vous voulez, de l'appel à projets.

Comme l'année dernière, nous avons proposé de conserver deux rubriques à cet appel à projets, à savoir une première rubrique qui concerne les projets liés au renouvellement, au remplacement et à la mise aux normes des équipements devenus obsolètes, sachant que cette rubrique représente grosso modo sur les deux dernières années 60 % des crédits, et une deuxième rubrique plus spécifiquement dédiée aux projets innovants. Dans ces projets innovants, nous avons détaillé, selon différentes sous-rubriques, à savoir les langues et l'international, l'innovation pédagogique, les projets inter-composantes, les projets pluriannuels et les projets

des sites territoriaux, sachant qu'un projet peut élarger sur plusieurs rubriques en même temps. Grosso modo la rubrique 2 représentait approximativement 40 % des crédits sur les deux dernières années.

Un détail a été ajouté lors des discussions en commission, en CP et en CEVU, à savoir que des équipements liés au respect des règles d'hygiène et de sécurité pourraient très bien s'inscrire dans ce cadre et notamment dans la rubrique n° 1. Ça, c'est la critérisation.

Le deuxième point qui a été étudié est le calendrier. Le calendrier serait le suivant :

- le lancement de l'appel à projets aux composantes après ce conseil d'administration,
- une date limite de retour des demandes au pôle Finances le 9 mai,
- un examen des demandes par les différents conseils : d'abord une expertise fouillée en Commission de la Pédagogie le 12 juin puis en CEVU le 25 juin pour une approbation en CA le 3 juillet.

Donc on est un peu en retard par rapport au calendrier de l'année dernière. Cela est dû à l'articulation et à l'enchaînement des différentes commissions, sachant que l'on a pris l'engagement de mettre ce point à l'ordre du jour plus tôt l'année prochaine, à savoir au mois de juillet, pour essayer d'anticiper un peu plus par rapport à l'enchaînement des calendriers.

Ce point a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Le Président.- Oui, Pierre Pellenard a une question.

M. Pellenard.- A-t-on une idée de l'enveloppe qui sera attribuée pour cet équipement ? Est-ce sur la même base que l'an passé ?

M. Wegmann.- Oui, l'enveloppe est de 1 million d'euros ; 500 000 euros Conseil régional et 500 000 euros uB, sous réserve d'acceptation par le Conseil régional. Jusqu'à présent, je dirais qu'il y a un engagement moral du Conseil régional, ces dernières années, sur cette enveloppe.

Le Président.- Avez-vous des éléments d'information, Sylvie, là-dessus ?

Mme Gigarel.- Je n'ai pas d'éléments d'information là-dessus. Je voulais simplement préciser que l'on paye au-delà du million s'il y a des cofinancements de la composante.

Le Président.- Bonne remarque.

M. Pellenard.- Les cofinancements concerneraient-ils les deux rubriques évoquées ?

M. Wegmann.- Oui, bien sûr. Effectivement, l'année dernière... Quand on expertise les dossiers, on classe les dossiers et on met à part les dossiers qui ont un cofinancement composantes. Cela dégage autant de marge de manœuvre sur l'éventuel million disponible, tous projets confondus. Après, on refait les calculs en mettant à part le cofinancement qui n'est pas pris sur....

Le Président.- Sylvie ?

Mme Gigarel.- Dès lors que les résultats des marchés inhérents aux acquisitions qui seront proposées permettront de faire des économies par rapport au dossier initialement monté, il y a également un nouveau tour de piste des différents dossiers pour pouvoir en attribuer le plus possible.

Le Président.- Merci pour ces compléments d'information. Avez-vous d'autres interrogations ? Sinon, je vous propose que l'on approuve le calendrier. C'est bien cela ?

M. Wegmann.- Le calendrier et la critérisation.

Le Président.- Le calendrier et la critérisation de cet appel à projets Equipements pédagogiques.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Donc on valide ce point.

Unanimité (19 pour)

- Diplômes d'université

M. Wegmann.- On a à valider la création d'un DU. Il s'agit du DU Ferroviaire porté par l'IUT du Creusot. C'est vrai qu'en première approche, cela peut paraître exotique mais j'explique l'économie générale du projet qui est particulièrement innovant.

En fait, il est lié à la mise en concurrence du ferroviaire qui commence à avoir des effets dans le domaine de la formation puisque désormais il n'y a plus d'exclusivité en France de la SNCF pour la formation des conducteurs, du moins des conducteurs pour le fret.

Ce projet de DU s'inscrit dans ce cadre et a pour objectif de former les conducteurs de train pour le fret en offrant cette formation sur une année en contrat d'alternance à l'IUT du Creusot avec un partenariat avec un organisme qui est le seul à pouvoir justement fournir la formation adéquate, aider à la formation adéquate et à faire passer le certificat qui permet ensuite d'être conducteur de train, c'est-à-dire du GTIF.

Pourquoi l'IUT du Creusot ? Il faut savoir que l'IUT du Creusot est très bien positionné dans ce domaine puisque sur le Creusot et Monceau vous avez le cluster Mécateam Engins de Maintenance et de Manutention en soutien aux zones d'emploi et vous avez un certain nombre d'autres formations qui sont dans l'esprit de ce projet. Vous avez une LP Mécatronique portée par l'IUT du Creusot et vous avez, par ailleurs, un BTS Electrotechnique et deux bacs pros dans des lycées environnants.

Ce DU est lourd, avec 854 heures de formation. Ce volume horaire est obligatoire. Il est imposé par la réglementation qui permet aux étudiants de passer le certificat de conducteur de train. Il faut savoir que les étudiants ne valideront pas seulement le DU mais ils auront aussi l'obligation de passer un certificat national pour être autorisés à conduire les trains.

L'effectif serait de 12 stagiaires, d'un groupe de 12 stagiaires. Cela ne peut pas être plus puisqu'une bonne partie de la formation consiste en des simulations de conduite de train et le simulateur ne permet pas de gérer plus d'un groupe de 12 étudiants.

La formation se déroulerait de septembre 2014 à août 2015 sur un rythme d'alternance de deux à quatre semaines consécutives d'enseignement.

Les frais de formation seraient de 7 814,10 euros pris en charge, bien sûr, par les entreprises, pas par les étudiants. C'est une forme classique de ce qui se fait dans les autres formations gérées administrativement par le SEFCA.

Ce projet de DU a reçu un avis favorable à l'unanimité du dernier CEVU.

Le Président.- Aussi je vous propose de lui donner un avis favorable, à moins que vous ayez des questions particulières. Non ? Pas de question, pas de remarque ?

M. Rolin.- Une remarque. Cela fait beaucoup d'heures quand même pour un enseignement quand je compare à nos licences, etc.

M. Wegmann.- Tout à fait.

M. Rolin.- Cela fait gros quand même. Vous avez donné la raison mais...

M. Wegmann.- Effectivement, c'est une question...

M. Rolin.- Je vais respecter l'avis du CEVU mais je tenais tout de même à faire cette remarque publiquement en CA. On vient de parler de rigueur juste avant, vous n'étiez sans doute pas présent.

M. Wegmann.- Mais ce serait totalement autofinancé.

Le Président.- C'est autofinancé, Jean-Philippe.

M. Rolin.- Très bien. C'est complètement financé. D'accord.

M. Wegmann.- On va dire que c'est un dispositif SEFCA.

M. Rolin.- D'accord. Vous m'avez répondu.

Le Président.- Vincent, tu voulais intervenir également.

M. Thomas.- Je suis un peu désolé, j'ai une petite remarque à faire : l'enseignement repose sur 24 semaines de cours et 28 semaines en entreprise. Et les congés payés, les vacances, les suspensions de cours, etc. ? C'est-à-dire comment intégrer non seulement les données et contraintes du droit du travail et ce volume horaire absolument incroyable à tenir ? Je vois ce que représentent déjà 500 heures par an d'enseignement, avec des congés, avec des sessions d'examens, avec des évaluations. C'est une question que je me pose comme ça. Vraiment ce n'est pas...

M. Wegmann.- Tout à fait. Il n'y a pas de dérogation par rapport au droit du travail, c'est-à-dire que les étudiants qui sont en contrat d'alternance ont leurs cinq semaines. Il y a, en plus, éventuellement, la convention collective comme tous les étudiants en alternance dans les entreprises. Effectivement, la différence, c'est vrai que d'habitude sur nos contrats en alternance on est plutôt sur du 500 heures sur

l'année alors que là, on est sur plus, ce qui fait qu'il y a plus de semaines de cours. Donc en fait, il y a moins de semaines en entreprise que sur les autres dispositifs en alternance.

Le Président.- Pas d'autre remarque ? Je vous propose donc que l'on approuve la création de ce DU Ferroviaire.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Donc on le valide.

Unanimité (19 pour)

Et on avait un deuxième DU.

M. Wegmann.- Oui. Ensuite, c'est plus rapide. Il n'y a pas de création de DU supplémentaire. L'autre DU est une réactivation du DU Sexologie clinique qui n'avait pas ouvert pour des raisons conjoncturelles, le responsable pédagogique n'étant pas disponible. Il s'agit donc de réactiver ce DU, on va dire plus classique, sur un format beaucoup plus léger, à savoir 144 heures, 14 stagiaires attendus, des frais de formation de 2 100 euros. Encore une fois, c'est un DU qui s'adresse à des professionnels, à des praticiens qui souhaitent avoir une compétence supplémentaire en sexologie clinique.

Petite particularité, il est porté par l'UFR Sciences Humaines parce que ce DU touche plutôt aux aspects psychologiques qu'aux aspects de médecine, on va dire.

Le Président. Il n'y a pas eu de difficulté non plus en CEVU sur ce dossier.

M. Wegmann.- Oui, pardon.

Le Président.- Donc je vous propose qu'on valide cette création... Ce n'est pas une création.

M. Wegmann.- C'est une réactivation, en fait.

Le Président.- Une réactivation. Qu'on valide cette réactivation.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est validé.

Unanimité (19 pour)

Le Président.- Et puis un petit point sur...

M. Wegmann.- On avait un changement d'intitulé de DU que l'on a validé en CEVU. Là aussi, est-ce nécessaire de le valider en CA ? On avait vu cela, c'est vraiment un petit changement d'intitulé qui n'a pas d'implication financière. Si vous voulez, je peux juste le citer. Il s'agit du DU Psychologie et Pédagogie du conseil nutritionnel : Education du patient au changement durable du comportement

alimentaire qui deviendra DU Psychologie et Pédagogie du comportement alimentaire : Education du patient pour un changement durable.

Avis favorable à l'unanimité du CEVU.

Le Président.- D'accord.

- Offre de formation : modifications de fiches filières – rentrées 2013 et 2014

M. Wegmann.- Ensuite, restent les fiches filières. Là, il n'y a pas eu de souci en CEVU. Les fiches filières ont été votées à l'unanimité. Il y a des changements très mineurs, d'autres un peu moins. Je peux citer les changements un peu moins mineurs qui ont été validés.

Il s'agit de la mise en place d'une L1 Gestion à la rentrée 2014, c'est-à-dire à la dissociation formelle entre les L1 Economie et les L1 Gestion. Cela a nécessité quelques aménagements de maquette qui ont été approuvés par le CEVU.

Ensuite, une modification pour la licence professionnelle (LP) MASP dont je ne me souviens plus ce que cela veut dire... Management des activités supports à la production. On a eu une modification d'un UE pour essayer de redynamiser un peu la formation qui avait perdu quelques étudiants ces dernières années.

Et ensuite, quelques modifications très mineures.

Toutes ces modifications ont été approuvées par le CEVU.

Le Président.- Je vous propose donc que l'on adopte tout en bloc.

Pas d'opposition ni d'abstention ?

Donc on a validé et c'est terminé pour les travaux du CEVU. Merci, Grégory.

Unanimité (19 pour)

Franck, tu enchaînes avec les travaux du CS qui a eu lieu hier. Ce sont donc des informations récentes, des éléments récents qui vont vous être transmis.

VI) Compte rendu des travaux du CS du 26 mars 2014 exerçant les compétences de la Commission de la Recherche (CR)

M. Denat.- Bonsoir. Franck Denat pour ceux qui ne me connaissent pas. Je pense aux nouveaux étudiants élus.

Effectivement, on a eu une réunion de la Commission de la Recherche hier. Deux points étaient à l'ordre du jour et concernent le CA.

Tout d'abord, les études doctorales, répartition du « fonds doctorant ».

1. Etudes doctorales : répartition du « fonds doctorant »

M. Denat.- Ce travail a été mené en amont du CS par Alain Pugin qui coordonnait la réunion des directeurs d'écoles doctorales. Cette proposition a d'abord été discutée au niveau des directeurs d'écoles doctorales. Ils se sont mis d'accord et ils ont proposé cela à la Commission de la Recherche.

Vous avez les documents à l'écran.

On part d'un crédit fonds doctorant, ouvert au budget 2014, de 154 800 euros. Sur cette somme, sont prélevés à la base 2 500 euros pour le CIPE et 30 000 euros pour la mission doctorale. Ce qui laisse un solde de 122 300 euros

pour les écoles doctorales. Là-dessus, une répartition est faite entre les différentes écoles doctorales avec la clé de répartition qui vous est indiquée dans le rectangle orange : 40 % pour une part forfaitaire sur cette somme et ensuite 30 % pour les inscrits par rapport au nombre d'inscrits dans les différentes écoles et 30 % par rapport au nombre de thèses.

Ce qui donne, en appliquant cette clé de répartition, la répartition de l'enveloppe de la façon suivante :

- pour l'école doctorale Carnot-Pasteur, c'est la dernière colonne à droite en blanc : 22 857 euros,

- pour l'école doctorale LISIT : 44 399 euros,

- pour l'école doctorale SPIM : 19 888 euros,

- pour l'école doctorale ES : 35 157 euros.

Cette clé de répartition est utilisée depuis plusieurs années. Les directeurs d'écoles doctorales se sont mis d'accord pour utiliser cette même clé de répartition.

Cette proposition a été votée par la Commission de la Recherche à l'unanimité.

Le Président.- Merci, Franck. Avez-vous besoin d'informations complémentaires sur cette ventilation des crédits entre les écoles doctorales ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose qu'on l'adopte.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

C'est donc adopté.

Unanimité (19 pour)

Et on a deux demandes de financement exceptionnel à voir.

2. Demandes de financements exceptionnels

M. Denat.- Oui, Deux demandes de financements exceptionnels qui seraient à prélever sur l'enveloppe CS.

Il s'agit d'abord d'une demande exceptionnelle de cofinancement d'un équipement pour la plateforme DimaCell pour pallier la panne d'un équipement qui est indispensable au traitement d'échantillons biologiques pour des études cytologiques. Cette plateforme est utilisée par plusieurs laboratoires.

Cette demande émane de Jeannine Lherminier. Dans le dossier qui nous a été soumis, on a le détail des différents projets qui sont menés grâce à cet appareil. Notamment, cela concerne les UMR PAM, l'UMR Agroécologie, CSGA, etc. C'est un équipement effectivement qui n'est pas utilisé en propre par un seul laboratoire mais par plusieurs laboratoires dans le cadre de la plateforme DimaCell.

Il s'agit d'une somme de 9 000 euros, sachant qu'en face, il y a un cofinancement de l'INRA pour la jouvence de cet appareil. Cela entre dans le cadre d'un des critères pour l'utilisation de cette enveloppe CS, à savoir pallier des problèmes exceptionnels, une panne d'un appareil. L'année dernière, je vous rappelle que l'on avait pu, de cette façon, remplacer un appareil qui était tombé en panne au niveau de l'animalerie. On est un petit peu dans le même cas de figure. En plus, ici, on a un cofinancement de l'INRA pour la jouvence de cet appareil.

Cette demande a été votée, là aussi, à l'unanimité de la Commission de la Recherche.

Le Président.- Que je vous propose d'approuver. D'une certaine façon, budgétairement, c'est quelque chose qui est déjà prévu puisque cette dépense est prise sur l'enveloppe de 100 000 euros qui est mise à la disposition du Conseil Scientifique, laquelle enveloppe de 100 000 euros a été votée au budget. C'est la liberté du Conseil Scientifique que de décider comment il peut utiliser cette enveloppe. Mais de façon formelle, il faut que le CA donne son approbation.

Y a-t-il des oppositions ? Oui ? Pierre, pardon.

M. Pellenard.- Là, on est sur des petites enveloppes finalement. Ces sommes ne peuvent-elles pas être prises par les laboratoires impliqués ?

M. Denat.- Pour ce cas particulier, il y aura probablement un cofinancement sur fonds propres du laboratoire puisque, *a priori*, l'INRA donnerait 6 000 euros. Donc l'université, via cette enveloppe de la Commission de la Recherche, donnerait 9 000 euros et 3 000 euros seraient à la charge du laboratoire. Des laboratoires puisqu'il s'agit de plusieurs laboratoires. C'est une petite somme mais, enfin, pour des laboratoires, cela peut déjà être conséquent quand ce n'est pas prévu dans le budget parce que c'est toujours pareil. Là, on est sur une panne de l'appareil. Ce n'était pas prévu, forcément.

Intervenant.- Tous les laboratoires n'utilisaient pas le même appareil...

M. Denat.- C'est une plateforme et il y a un cofinancement de l'INRA. C'est ce qui a joué sur la décision.

Le Président.- Merci. D'autres questions ? Sinon, je vous propose que l'on approuve cette utilisation de ces crédits Conseil Scientifique pour cet équipement.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Très bien.

Unanimité (19 pour)

Et puis la deuxième dépense exceptionnelle est modeste.

M. Denat.- Oui, c'est modeste. C'est de l'ordre de 800 euros. Je crois que c'est 806 euros exactement, quelque chose comme cela. En fait, il s'agit de gratifier un stagiaire de M2 de l'université de Franche-Comté pour mettre en place un outil pour la création d'une base de données bibliométriques pour concrétiser le travail qui est réalisé depuis plusieurs années par Jean-Paul Champion, qui est un professeur à la retraite et qui a mis en place un outil en langage Fortran qu'il faut aujourd'hui réactualiser. L'idée est, dans le cadre d'un stage de M2, pour le coup sur un étudiant en Franche-Comté, de mettre cela en place et ensuite que cet outil soit utilisé et mis à jour au niveau SCD par un informaticien, à l'avenir. Donc l'idée est de pouvoir avoir une vision plus exhaustive de toutes les publications de l'université et notamment dans le cadre des prochains projets qui seront à établir, notamment l'Idex où il faudra que l'on puisse donner des indices bibliométriques assez précis. Voilà l'esprit de cela.

Du coup, c'est un étudiant franc-comtois. L'idée, c'est que cet outil soit partagé entre les deux universités. En fait, la gratification est également partagée sur

les deux universités, c'est-à-dire que la gratification du stagiaire est financée à la même hauteur par l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne.

Là aussi, la Commission de la Recherche a voté cela à l'unanimité puisqu'il s'agit de quelque chose qui peut bénéficier évidemment à tous.

Le Président.- C'est quelque chose d'essentiel, la bibliométrie. Cela le sera de plus en plus et c'est vraiment quelque chose qui se met en place dans le contexte particulier de notre candidature Idex comme l'a indiqué Franck.

Avez-vous des questions sur cette dépense ? Si vous n'avez pas de question, je vous propose qu'on l'adopte.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

C'est donc adopté.

Unanimité (19 pour)

On a donc terminé avec les travaux du CS mais c'est toi qui intervient sur la PEDR, Franck.

VII) Questions relatives aux Ressources Humaines

- Mise en place de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)

M. Denat.- Oui, effectivement puisque c'est aussi un dossier que l'on a traité hier après-midi.

Certains d'entre vous le savent peut-être déjà, un décret doit paraître incessamment, prévoyant le remplacement de la prime d'excellence scientifique (PES) par la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

Vous savez probablement qu'avant la PES, la PEDR existait déjà. Ce nouveau décret prévoit ce remplacement. On revient sur la PEDR. Et il a été demandé aux instances des établissements de prendre, avant la fin du mois de mars, un certain nombre de décisions, de délibérations, notamment pour les critères de choix des bénéficiaires de la PEDR, le barème dans lequel s'inscriront les attributions individuelles. Le CA doit se prononcer là-dessus même si la Commission de la Recherche a déjà émis un avis. Enfin, la Commission de la Recherche devait voter sur la proposition de l'instance d'examen de ces dossiers de PEDR.

Le résultat est le suivant : lors de la séance d'hier, la Commission de la Recherche a donné un avis favorable sur les critères et le barème proposés aux articles 3-1 et 3-2, je vais revenir dessus, et a proposé que l'établissement ait recours à l'instance nationale d'évaluation des dossiers, c'est-à-dire le CNU. Dans les textes, il est prévu que ce soit le CNU pour les enseignants-chercheurs de statut universitaire, le CNU Santé pour les enseignants-chercheurs des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques, et le CNAP pour les astronomes et physiciens.

Cette proposition a été votée, non pas à l'unanimité, mais il y a eu un refus de vote d'un collègue membre de la Commission de la Recherche qui est lui-même président d'une section CNU et qui n'a pas souhaité participer au vote, et une abstention.

Autrement, l'autre solution était de créer une instance en interne pour pouvoir donner un avis sur ces PEDR.

Ensuite, concernant les critères et les barèmes.

Les critères. Pour mémoire, l'instance nationale qui évaluait les candidatures à la PES avait établi quatre critères qui étaient donc publication de production scientifique, encadrement doctoral scientifique, rayonnement et responsabilité scientifique.

Ici, on demande à l'université de donner un certain nombre de critères. Vous en avez la liste également. On retrouve, d'ailleurs, dans cette liste les critères énoncés précédemment. Il s'agit, en fait, des critères qui avaient déjà été votés à l'époque, en février 2010, par le CA, pour l'attribution de la PES, qui étaient eux-mêmes les mêmes critères qu'auparavant pour la PEDR.

Donc on peut les reprendre. On retrouve effectivement production scientifique, encadrement scientifique, rayonnement, management et animation scientifique, activités contractuelles en termes de valorisation, formation par la recherche et diffusion des connaissances et responsabilités et/ou fonctions scientifiques dans les instances locales, nationales et internationales. C'est un petit peu plus détaillé mais on retrouve exactement les mêmes items.

Concernant le barème, là aussi on a proposé la même chose que pour l'ancienne PES, vous les avez à l'écran, à savoir :

- une somme de 7 000 euros pour les candidats classés A,
- une somme de 5 000 euros pour les candidats classés B,
- un montant de 10 000 euros, qui est le montant minimum, pour les instituts universitaire de France (IUF) seniors,
- un montant de 7 000 euros pour les IUF juniors,
- un montant de 7 000 euros pour les chaires d'excellence, les chaires industrielles sur le critère de la contribution exceptionnelle à la recherche.

C'est à l'identique de l'ancienne PES. La seule différence concerne les distinctions scientifiques prévues dans l'arrêté du 20 janvier 2010, avec une somme de 10 000 euros pour amener cela au montant minimum de l'IUF senior. Cela ne devrait pas représenter un coût énorme pour l'université puisque cela concerne des distinctions de très haut niveau (prix Nobel, médaille Fields...). C'est la seule petite différence.

Il y a une autre différence mais c'est dans les textes : en cas de mutation du bénéficiaire, le projet prévoit que l'établissement d'accueil devra prendre en charge le versement de la PEDR sur la base du montant fixé par l'établissement d'origine. Par contre, cela peut avoir un coût éventuel pour l'université d'accueil si, dans l'université d'origine, les montants étaient plus élevés. Mais c'est dans les textes donc...

Tout cela a été voté, comme je l'ai dit, à l'unanimité moins deux voix, un refus de vote et une abstention.

Le Président.- On a donc trois points complémentaires spécifiques dans le cadre du CA qui ont trait, d'une part, à la procédure de publicité utilisée pour la publicité à la fois du barème et des critères.

La délibération qui est proposée est que, d'une part, les critères de choix et le barème de ces primes soient communiqués à l'ensemble de la communauté des enseignants-chercheurs, avec l'appel à candidatures, au moins quinze jours avant l'ouverture de la campagne. C'est un premier point qui sera dans le *package* de délibérations que l'on demande. Et puis que, d'autre part, en termes de vecteur de cette publicité, que ce soit la publication sur le site intranet de l'uB qui soit utilisée.

Le deuxième élément de décision, de délibération en tout cas, qui est demandé concerne les modalités de gestion de cette future PEDR, et en particulier

les modalités selon lesquelles cette PEDR peut éventuellement être convertie ou non en décharge de service partielle ou totale. Ce qui vous est proposé là encore s'inscrit dans la continuité de ce qui prévalait. C'est possible pour les bénéficiaires de convertir tout ou partie de la prime en décharge de service à hauteur maximum de 128 heures équivalent TD.

Le deuxième élément, c'est obligation pour le bénéficiaire, de toute façon et dans tous les cas, d'assurer un service d'enseignement minimum annuel de 64 heures équivalent TD.

Il est prévu également qu'il y ait une proratisation de la prime en fonction du temps de travail pour les enseignants-chercheurs qui bénéficient de modalités d'exercice particulières comme un travail à temps partiel, par exemple.

Autorisation pour les bénéficiaires de la PEDR n'ayant pas sollicité la conversion de leur prime en décharge de service d'assurer des heures complémentaires d'enseignement dans l'établissement ou à l'extérieur à hauteur maximum de 64 heures équivalent TD et d'assurer des activités d'expertise ou de consultation sur autorisation de cumul.

En revanche, il est proposé que les activités libérales ne soient pas compatibles avec la perception de la PEDR.

La PEDR est également compatible avec les autres primes susceptibles d'être perçues par les enseignants-chercheurs.

La PEDR est compatible avec l'obtention d'un CRCT ou d'une position de délégation. En revanche, suspension du droit à percevoir la PEDR durant une mise en disponibilité, un détachement, un congé parental, un congé de longue durée ou de longue maladie.

Enfin, suppression de la PEDR au-delà d'une année d'interruption de service.

Voilà un certain nombre de règles de gestion qui sont celles qui prévalaient jusqu'ici dans la gestion de la PES et de l'ex-PEDR.

Enfin, dernier élément en matière de modalités de versement de la PEDR, il est proposé que la mise en paiement soit semestrielle.

Voilà donc les différents éléments.

Louis, à toi la parole.

M. de Mesnard.- Merci. C'est sur le point 3-1. On dit « encadrement scientifique thèses soutenues pour les professeurs ». Ne conviendrait-il pas de dire « et pour les maîtres de conférences HDR » parce qu'ils ont le plein exercice de la faculté d'encadrer les étudiants qu'ils veulent en thèse, etc. ? Dans la mesure où cela est compatible avec le décret, ce que je ne sais pas.

Le Président.- Donc ce que tu veux dire c'est « encadrement scientifique thèses soutenues pour les professeurs et maîtres de conférences HDR ».

M. de Mesnard.- Pour les professeurs et maîtres de conférences HDR. Ils ont le plein exercice, ils ont la maîtrise.

Le Président.- Bien sûr.

M. de Mesnard.- Je crois que c'est comme cela qu'on le dit : ils ont la maîtrise de l'encadrement thèses.

Le Président.- Absolument. OK, ça marche.

Intervenant (*non identifié*).- Ils peuvent être seuls.

M. de Mesnard.- Oui, ils peuvent être seuls directeurs de thèse.

Le Président.- Mais absolument. Tout à fait.

M. de Mesnard.- Cela pose-t-il problème ? C'est le point 3-1. C'est la page...

Le Président.- C'est les critères d'éligibilité, je crois.

M. de Mesnard.- C'est affiché au tableau. Regarde. C'est affiché.

M. Denat.- « Encadrement scientifique ».

M. de Mesnard.- « Encadrement scientifique ». Parce je me souviens, c'était il y a très longtemps, quand on a créé la PEDR, on avait mis... Au début, l'encadrement n'était que pour les professeurs, me semble-t-il. Puis après, le ministère avait dit : « Oui mais les maîtres de conférence, il ne faut pas être trop méchant avec eux, donc on va dire que s'ils encadrent des mémoires de DEA – c'était les DEA à l'époque –, on va quand même leur donner la PEDR ». Mais, au fond, les maîtres de conférence HDR ont le plein exercice. Cela serait tout à fait normal qu'on leur compte.

Le Président.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- Me semble-t-il.

Le Président.- Tout à fait. Annie ?

Mme Vinter.- J'ai peut-être mal compris. As-tu dit que les modalités de versement de la PEDR seraient semestrielles ?

Le Président.- Semestrielles. C'est une proposition que l'on peut faire.

Mme Vinter.- Non parce que pour le moment, c'est trimestriel et je pense que c'est mieux.

Le Président.- C'est la proposition qui a été faite par les services. Semestriel, cela me paraît être de nature à simplifier les choses quand même. Mais on peut mettre « trimestriel » si...

Mme Vinter.- Cela a toujours été trimestriel. C'est pour cela.

Le Président.- Penses-tu qu'il est préférable que l'on maintienne « trimestriel » ?

M. de Mesnard.- J'appuie Annie. Je pense que modifier les règles de paiement sera mal perçu.

Le Président.- D'accord. Pas de problème. Trimestriel. La remarque de Louis est parfaitement fondée.

Intervenant (*non identifié*).- Totalemment.

Le Président.- C'est bien. J'ai toujours senti une complicité entre vous deux. Très bien.

Oui, Pierre Pellenard.

M. Pellenard.- (*bande inaudible*)

Mme Gerrer.- Pierre, pourrais-tu mettre ton micro ?

M. Pellenard.- ...de devoir faire un enseignement minimum annuel de 64 heures et en même temps la possibilité d'avoir un CRCT ou une délégation. S'il y a un CRCT ou une délégation sur un an, du coup, il n'y a pas 64 heures réalisées dans l'année.

Le Président.- Oui, c'est exact. Mais cela veut dire, tel que je perçois les choses, qu'en situation de CRCT, l'obligation des 64 heures équivalent TD tombe.

M. Pellenard.- Disparaît.

Le Président.- Voilà.

Mme Vinter.- Et je crois que ce n'est que pendant un an. CRCT ou...

Le Président.- Oui. De toute façon, si le CRCT ne dure pas plus d'un an, c'est de fait.

M. Pellenard.- C'est peut-être juste à clarifier dans les...

Intervenant.- Les heures complémentaires sont plafonnées actuellement. Cela reste-t-il d'actualité ?

Le Président.- Oui.

Intervenant.- Cela a été dit, pardon. Excusez-moi.

Le Président. Oui. Tout à fait. D'autres remarques ? Non ? C'est bien ?

Je vous propose donc que l'on adopte l'ensemble de ces propositions telles qu'elles figurent dans le document qui vous a été présenté, telles qu'on vous les a commentées, avec deux modifications au 3-1, à propos des critères d'éligibilité pour l'encadrement scientifique, que les thèses soient retenues également comme un critère pour les maîtres de conférence HDR, et on revient à une trimestrialisation de la prime. D'accord ? Parfait.

M. Mercier.- Tel que cela est formulé, cela fait référence au CA du 1^{er} février 2010. Donc on reproduit les critères mais on modifie quand même un élément. Je ne sais pas si c'est un problème en soi mais...

Le Président.- Si, disons qu'on prend...

M. Mercier.- Parce que je pense que ce qui figure ici, c'est le relevé de décision du CA de 2010. Donc la remarque était pertinente pour les HDR et donc il faut la prendre en compte. Je ne sais pas comment reformuler mais...

Le Président.- D'accord, je comprends ce que tu veux dire. La phrase « Il sera proposé à la Commission de la Recherche de reconduire les critères de choix »...

M. Mercier.- On ne change pas les critères mais...

M. Denat.- Tu parles du document qui était pour la Commission de la Recherche. Aujourd'hui, on peut redater avec la date du CA.

Le Président.- Oui. En réalité, on va garder les critères, on va garder le barème mais on va les réintégrer dans un document qui sera le document de synthèse, actualisé en fonction de la délibération du CA. Tout à fait. Merci, Samuel.

M. de Mesnard.- Ce sont deux points de changement.

Le Président.- Tout à fait.

Qui s'oppose à cet ensemble de propositions ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui refuse de participer au vote ?

L'ensemble est donc adopté.

18 pour, 1 abstention

VIII) Questions relatives au CHSCT du 10 mars 2014

- Usage de la cigarette électronique

Le Président.- Nous avons maintenant un point qui est relatif à une question qui a été traitée au dernier CHSCT et qui porte sur l'utilisation de la cigarette électronique dans les locaux universitaires.

C'est Gilles Robin qui nous fait la présentation.

M. Robin.- J'espère que vous ne trouverez pas ce sujet fumeux... Je n'ai pas pu résister à la tentation.

La question est donc la suivante, elle est soumise à votre délibération. Un travailleur peut-il utiliser une cigarette électronique dans un bureau qu'il soit à usage individuel, collectif, et la cigarette électronique peut-elle être utilisée aussi dans un lieu clos qui accueille du public ?

Si on reprend la définition, je dirais technique, de la cigarette électronique, on peut rappeler que ce dispositif est en apparence semblable à une cigarette

classique. Elle s'adapte aux habitudes du fumeur. Mais elle est dotée, entre autres, d'une résistance permettant de chauffer un liquide qui est destiné à être inhalé sous forme de vapeur par l'utilisateur ou le voisin passif.

Ce liquide contient principalement du propylène glycol ou du glycérol, des arômes et/ou de la nicotine.

Je m'aventure dans la définition un peu plus chimique. Je dis bien que je m'aventure.

Lorsque le propylène glycol est inhalé à des concentrations nettement supérieures à celles que l'on constate sur un lieu de travail, il peut être responsable d'une irritation oculaire et de difficultés respiratoires. Je dis bien le propylène glycol.

Le propylène glycol peut aussi entraîner des effets neurologiques comparables à l'état d'ébriété tandis que les dérivés terpéniques, c'est-à-dire les dérivés d'hydrocarbures – on trouve cela dans les résines et dans l'essence de térébenthine, j'ai déjà regardé sur internet, évidemment –, pourraient avoir une incidence chez les consommateurs présentant des antécédents d'épilepsie.

Le glycérol, pour lequel il existe très peu de données en matière de toxicité par inhalation chez l'homme, semblerait pour l'instant non nocif.

Enfin, la nicotine, beaucoup plus connue, est une substance toxique qualifiée comme telle par la réglementation européenne en la matière.

Donc si l'on synthétise, le propylène glycol est considéré comme toxique à hautes doses. Le glycérol, on ne sait pas. Et la nicotine, on connaît sa toxicité.

En tout état de cause, au niveau réglementation, le Code du travail impose aux employeurs une obligation générale de sécurité vis-à-vis de leurs salariés. L'employeur doit donc prendre toutes les mesures nécessaires à titre de prévention pour assurer cette sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses travailleurs. Dans ce cadre, on peut ajouter que c'est une véritable, traditionnelle d'ailleurs, démarche de prévention qu'impose le Code du travail à l'employeur.

En conclusion, on pourrait indiquer que s'agissant de la consommation de la cigarette électronique, du moins de ses produits, l'employeur, eu égard à son obligation de sécurité et aussi de résultat selon les récents arrêts de la Cour de cassation, se doit de protéger tous les salariés, actifs ou passifs dans l'usage de la cigarette, d'une éventuelle exposition passive, je le disais tout à l'heure, à ce produit qui, en raison des impuretés qu'il contient et des composés volatiles et des particules libérées dans l'atmosphère, est susceptible d'être préjudiciable pour la santé.

C'est pour cette raison et sur la base de ce cadre juridique qui vient d'être décrit que l'employeur peut interdire la consommation de la cigarette électronique sur le lieu de travail à usage collectif et bureaux individuels et plus largement dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public.

Je rappelle que le CHSCT a émis, comme l'a dit Monsieur le Président, un avis défavorable à l'usage de la cigarette électronique sur les lieux de travail individuels et collectifs et dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public, conformément à ce que je viens de dire.

Voilà ce qui est soumis à la fois à votre réflexion et à votre délibération.

Le Président.- Donc je vous remercie de vous exprimer sur cette question qui est importante.

Louis ?

M. de Mesnard.- Je comprends que la cigarette électronique soit dangereuse. C'est vrai que le dérivé dont on parle là a servi de gaz de combat dans l'armée française en 1914-1918.

M. Robin.- Cela résume tout.

M. de Mesnard.- J'ai là une revue extrêmement intéressante qui vient de sortir. C'est une revue d'informatique mais je l'ai achetée parce qu'il était écrit « Cigarette électronique : dissection et analyse ». C'est extrêmement sérieusement fait. Ceux que cela intéresse peuvent regarder. Ils analysent la toxicité de chaque produit, etc. Mais mon point de vue, c'est que si on a un collègue qui fume énormément - je ne suis pas fumeur, mais supposons -, il passe à la cigarette électronique. Je pense qu'il faut l'encourager à aller vers la cigarette électronique. C'est quand même nettement moins toxique que la cigarette tout court.

Le Président.- C'est vrai.

M. de Mesnard.- Maintenant, fumer est très écœurant. Je n'aime pas sentir la fumée de cigarette ni la fumée de cigarette électronique et je comprendrais qu'on l'interdise dans les locaux, par exemple. Mais il ne faut pas laisser courir le bruit que la cigarette électronique est plus dangereuse que la cigarette. Honnêtement, ça, c'est le lobby cigarettier. Je ne prétends pas que vous soutenez le lobby cigarettier mais le lobby cigarettier pousse, ainsi que l'Etat pour qui la cigarette est une source de revenus énormes. Et cela ne m'étonnerait pas qu'on la déclare très toxique puis qu'on la taxe parce que l'Etat voit avec inquiétude la baisse de la consommation de tabac. Il faut des ressources. Et n'oubliez jamais qu'un fumeur « qui nous fait le plaisir de débarrasser le terrain » - je mets entre guillemets -, on n'aura plus à lui verser sa retraite. Donc, en fait, l'Etat est gagnant à encourager la consommation de tabac.

Bien sûr, il y a un discours. Les médecins, etc. Je vois qu'Alain grimace. Les médecins luttent honnêtement contre la cigarette mais l'Etat, lui, comme instance froide et calculatrice, n'a pas très fortement intérêt à ce que les gens arrêtent de fumer. Donc nous devons lutter contre le tabac et la cigarette électronique, oui, mais c'est un mal moins pire que l'autre.

Le Président.- Laurence, tu voulais intervenir.

M. de Mesnard.- La revue s'appelle *Hardware Canard PC*. Sans faire de publicité, je ne suis pas actionnaire. C'est réellement très bien fait. Ceux qui pensent s'arrêter, regardez-le.

Mme Maurel.- Je voulais intervenir parce que je suis une consommatrice de cigarettes électroniques depuis pas tellement longtemps et, à ma grande surprise, j'ai constaté effectivement que la réduction de la nicotine est très importante puisque je suis passée d'un paquet par jour à cinq cigarettes par jour, et cela en dix jours. Cela fait dix jours... Enfin, un peu plus de dix jours. J'exagère, c'est plus long que cela. Je trouve donc en tant que fumeuse, et fumeuse considérée comme à risque parce qu'à partir d'un paquet de cigarettes par jour, on est considéré comme une personne à risque, pour moi, c'est un bénéfice incroyable.

Je tiens quand même à dire que ce n'est pas de la fumée de cigarette, c'est de la vapeur. Enfin, il n'y a pas les odeurs. Il n'y a pas du tout les odeurs. D'ailleurs, j'en ai le bénéfice aussi puisqu'il ne faut pas croire que les fumeurs ne sont pas gênés par l'odeur de la cigarette froide. Cela écœure aussi bien les fumeurs que les non-fumeurs. Et j'en ai le bénéfice aussi puisque cela ne sent plus la cigarette comme cela sentait avant. Et cela ne sent pas la cigarette dans mon bureau.

Alors, je m'abstiendrai sur ce vote parce que je n'ai pas à voter contre mon propre bénéfice de santé mais je pense quand même que l'on exagère autour de cette cigarette électronique. C'est juste parce qu'il y a le mot « cigarette ». En fait, c'est une vapoteuse. Ce n'est pas une cigarette. Enfin, je ne le vis pas du tout comme cela. Je n'ai pas l'impression de fumer quand je suis là-dessus. J'ai juste l'impression de m'occuper les mains et de calmer ma nervosité.

Donc je trouve un peu dommage, je rejoins Louis, que l'on empêche les gens qui essayent d'arrêter de fumer, finalement, d'avoir recours à des produits de substitution.

Le Président.- Merci.
Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Nous avons rencontré dans les bibliothèques le problème de la cigarette électronique et on fait partie des services qui souhaitent une position de l'université sur ce sujet parce que, pour nous, c'est quand même très délicat entre les fumeurs traditionnels qui ne fument pas dans les locaux de la bibliothèque, bien évidemment. Autoriser la cigarette électronique dans les locaux des bibliothèques peut amener des dérives. Evidemment, j'entends bien ce qui vient d'être dit et, effectivement, c'est une progression pour un fumeur de passer de la cigarette à la cigarette électronique mais ce n'est pas forcément une progression de passer de la cigarette électronique à la cigarette parce que cela peut aussi être considéré comme une incitation. On s'est trouvé déjà dans deux de nos bibliothèques dans des situations délicates sur ce sujet. Il serait plus clair d'avoir une interdiction de fumer dans les locaux publics que de laisser s'installer ce qui pourrait devenir une dérive.

Le Président.- Merci.
Marie-Geneviève.

Mme Gerrer.- Je voudrais dire qu'il y a, certes, le côté adulte, je veux dire enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS, mais il y a aussi le problème étudiants de l'autre côté. On est confronté au bâtiment Droit-Lettres de plus en plus à des étudiants qui vapotent et cela commence à prendre des proportions qui font qu'il faut que l'université se positionne clairement pour ou contre.

Le Président.- Une intervention d'un étudiant dont j'ai oublié le nom.

M. Bègue.- Je m'appelle Hervé Bègue et je suis avec Associatifs et Indépendants. Je rejoins un peu tout ce que vous avez dit. Je suis d'accord avec les personnes qui fument et qui utilisent l'e-cigarette pour arrêter ou pour fumer moins. Je suis non-fumeur. Je rejoins exactement ce que vous avez dit au niveau des BU. J'en ai vu aussi et, malheureusement, je trouve que c'est vraiment un manque de respect d'utiliser ces e-cigarettes. C'est un manque de respect pour les non-fumeurs parce que, comme vous l'avez souligné, on ne sait pas vraiment les effets. Il n'y a

pas d'études qui ont été faites sur les effets des e-cigarettes. C'est aussi un non-respect pour les fumeurs qui, eux, n'ont pas le droit officiellement de fumer...

Le Président.- Merci... Pardon.

M. Bègue.- ...Par contre, je voulais juste souligner que l'université de Rennes 2 l'a déjà interdit depuis septembre 2013, dès qu'il y a eu un document officiel qui parlait de l'e-cigarette. Depuis 2013, ils ont interdit l'e-cigarette dans l'université.

Le Président.- Laurent... Laurent et Jean-Philippe.

M. Brachais.- D'une part, il existe la loi Evin. Je voudrais donc savoir quelle est la position de la loi Evin par rapport à la cigarette électronique. Peut-on s'aligner sur cette loi par rapport à ce qu'elle est actuellement ?

Deuxième chose également, on a parlé de fumer dans les bibliothèques, de choses comme cela, mais que se passerait-il si on a cours dans un amphi avec 300 ou 500 élèves devant nous et que la moitié vapote dans l'amphi ? Cela pourrait être gênant quand même.

Le Président.- Vincent va répondre à ta première question et je répondrai à la seconde.

M. Thomas.- Laurent, pour la loi Evin. La loi Evin parle des produits du tabac. Tous les produits du tabac. Et je pense que la nicotine est un produit issu du tabac et une lecture, on va dire, un peu extensive des textes donnerait une base légale, on va dire, à l'interdiction.

Après, à titre personnel, je suis ancien fumeur. J'étais à plus d'un paquet par jour et je suis un ayatollah en guerre contre la cigarette. Je pense que toutes les conduites addictives... On est en train, en réalité, de se positionner sur une conduite addictive et je pense qu'une institution n'a pas à admettre les conduites addictives dans son fonctionnement, dans la fréquentation de ces locaux, etc. quelles qu'elles soient. De même qu'on ne peut pas supporter quelqu'un qui se saoulerait dans nos locaux, on ne peut pas supporter... J'entends bien que les conséquences n'ont rien à voir, les conséquences sociales, immédiates, etc. Non, je ne veux pas non plus que mon propos soit caricaturé mais, en même temps, je pense qu'une institution ne peut pas admettre qu'une conduite addictive, même si elle est infiniment apparemment moins grave dans ses conséquences sanitaires très clairement, on le sent bien, mais je pense que cette institution, malgré cet argument, n'a pas à admettre ce type de conduite.

Le Président.- Jean-Philippe puis Louis puis Laurence.

M. Rolin.- Je rejoins assez ce que tu dis.

Mme Gerrer.- Jean-Philippe, tu oublies ton micro.

M. Rolin. Oui, pardon. Excuse-moi. Je rejoins assez ce qui vient d'être dit par Vincent Thomas et si j'ai compris l'introduction technique avec plusieurs mots

que je serais bien incapable de répéter, la vapeur dont parle Laurence à l'instant n'est pas de la vapeur d'eau.

Mme Maurel.- Non.

M. Rolin.- C'est de la vapeur qui contient des produits dont au moins deux sont notoirement toxiques si j'ai bien compris.

Mme Maurel.- Quand on met de la nicotine dedans.

M. Rolin.- Non, même pas. Il y a un produit qui n'est pas de la nicotine. Donc dire que ce n'est pas de la fumée de cigarette, certes, je suis d'accord, mais dire que c'est de la vapeur, cela « innocentise », si j'ose dire, le produit et de façon un tout petit peu déloyale.

Le Président.- Alors, Louis.

M. de Mesnard.- J'avais demandé la parole. Je pense déjà que nous ne devons pas avoir une position morale. Ce n'est pas ce que l'on nous demande. C'est une position d'ordre public. Cela serait un trouble important si les étudiants dans les amphis par dizaines vapotaient. Donc je pense qu'il faut l'interdire.

Par contre, il faut bien voir qu'il y a des collègues qui fument dans leur bureau. Je ne vais pas donner de nom mais il y a des collègues qui fument dans leur bureau. Il y a des collègues qui boivent, tout le monde le sait. Il y a des collègues qui sont addicts à d'autres choses, y compris au travail parfois. Donc notre rôle ici n'est pas de lutter contre les addictions. C'est de dire que cela serait un dérangement. Comme tu l'as dit - d'ailleurs, il y a un article d'un avocat dans la revue, c'est bien fait aussi -, c'est un dérivé du tabac, on applique la loi Evin et on n'en discute pas. Si quelqu'un fait recours, on verra bien. Je crois qu'il vaut mieux avoir cette position.

Maintenant, après, quand on met une interdiction, il faut avoir les moyens de la faire respecter. Nous n'avons pas de force de police dédiée. On ne va pas aller dans les bureaux sentir. Tiens, ça sent le tabac ; tel collègue, conseil de discipline, etc. Donc il faut être très prudent sur les interdictions. Mais qu'on aille dire que c'est interdit dans les salles de cours, dans les bureaux, dans les couloirs... Mais encore une fois, je préfère que les collègues vapotent que fument. On connaît tous des collègues qui fument dans leur bureau.

Et la nicotine, je ne pense pas que ce soit un polluant, c'est une drogue. C'est une drogue. Ce n'est pas un polluant. C'est une drogue, point.

Le Président.- Laurence, tu voulais intervenir à nouveau.

Mme Maurel.- Oui, je voulais intervenir un petit peu dans le même sens que Louis vient de le faire pour dire, effectivement, qu'il ne faut pas que l'on moralise ce débat parce que, d'abord, je n'ai pas spécialement envie que l'on me fasse la morale personnellement. Deuxièmement, si on doit se mettre à lutter contre toutes les addictions, je vous propose, comme questions diverses au prochain conseil d'administration, d'interdire les téléphones portables à nos étudiants pendant les cours.

Le Président.- Bien. Chacun s'est-il exprimé sur cette question ? Pierre.

M. Pellenard.- Je suis étonné qu'il n'y ait pas de position nationale sur cette question de type loi Evin et je voulais savoir quelle était la position dans les hôpitaux.

Le Président.- Je n'ai aucune idée sur ce qu'est la position dans les hôpitaux. En fait, le problème vient du fait qu'il y a un vide juridique, me semble-t-il. Et ce vide juridique actuellement rend difficile l'encadrement, la maîtrise de situations comme trop de vapoteurs dans une bibliothèque, par exemple, où cela commence à être une nuisance pour l'entourage, ou trop de vapoteurs dans un amphi, un lieu qui est confiné et où cela commence à devenir une nuisance pour l'entourage. Or, actuellement, les personnels administratifs ou les enseignants, se trouvant en situation de vide juridique, ne peuvent pas intervenir. Ou quand ils interviennent pour certains d'entre eux, on leur fait remarquer qu'il n'y a rien à dire et rien à faire puisque précisément il y a vide juridique. L'idée serait que l'on puisse donner un cadre. Je suis bien d'accord que trop interdire n'est pas forcément utile. On n'empêchera pas les gens de vapoter tout seuls dans leur bureau, mais qu'au moins dans les bibliothèques, dans les amphis, dans les salles de classe, dans les couloirs, on puisse éviter que des vapoteurs en trop grand nombre deviennent une nuisance pour la collectivité. C'est probablement cela et que cela qu'il faut que l'on arrive à faire.

Louis ?

M. de Mesnard.- Juste deux petits mots. Je crois que ce serait une des missions du nouveau centre de santé d'aider les jeunes qui ont commencé à fumer très jeunes. Avec des patches, etc., on arrive à arrêter de fumer en quelques mois. C'est extrêmement efficace. Et je pense qu'une consultation de tabacologie... Il paraît qu'il n'y a plus de tabacologue sur Dijon. Enfin, au moins en libéral. Le dernier a pris sa retraite. Vous vous rendez compte. Quand je dis que l'intérêt de l'Etat n'est pas de lutter contre le tabagisme.

La deuxième chose, il serait bon de dire aux collègues et aux étudiants qui fument juste à la porte des bâtiments « vous fumez dehors mais vous avancez de cinq mètres ». Quand on n'est pas fumeur, c'est vraiment désagréable d'entrer ou de sortir. On se prend le nuage. C'est vraiment pénible parfois. Au pôle Economie et Gestion, on se demande par quelle entrée entrer pour ne pas prendre de la fumée.

Le Président.- D'accord. Très bien. Un deuxième élément justifie la délibération qui vous est proposée. Il est dit dans le Code du travail que l'employeur a une obligation générale de sécurité pour l'ensemble de ses salariés. Or, dans le cadre de cette obligation générale de sécurité, s'agissant de produits dont l'innocuité n'est pas démontrée, notre responsabilité, en tant qu'établissement je veux dire, pourrait être engagée.

En tout cas, le CHSCT s'est prononcé, me semble-t-il, de façon claire là-dessus si j'ai bonne mémoire.

Je vous propose donc que l'on prenne une délibération qui considère que l'université de Bourgogne interdit l'utilisation de la cigarette électronique dans les locaux. Cela n'empêchera pas les gens d'aller vapoter dehors. D'une certaine façon, cela veut dire que l'on interdit la cigarette quelle qu'elle soit finalement, sans discrimination entre cigarette à tabac et cigarette sans tabac.

Julien.

M. Brault.- Oui, sachant que je viens de regarder rapidement - ce n'est qu'un tribunal de commerce - mais le tribunal de commerce de Toulouse a jugé en décembre dernier qu'il s'agissait d'un produit du tabac, la cigarette électronique. C'est donc un début de...

M. de Mesnard.- C'est un pur produit du tabac...

Le Président.- Oui. Mais il peut y avoir des nicotines de synthèse. Donc ils pourront sûrement faire les jésuites en disant que... Bon.

M. Brault.- Et puis... Pardon, je n'ai pas fini.

Le Président.- Pardon, Julien.

M. Brault.- Je suis fumeur. J'utilise aussi la cigarette électronique mais j'utilise toujours la cigarette électronique exactement de la même façon que j'utiliserais une cigarette. Cela ne me pose pas vraiment de problème. Cela ne change rien à mes habitudes. Après, c'est mon avis personnel sur la question. Mais pour moi, cela n'a absolument pas changé mes habitudes. Comme le disait Hervé, on est un petit peu dans des soucis de respect et aussi d'habitude de fumer à la sortie des BU et tout cela. Je fais partie des gens qui fument en bas des...

M. de Mesnard.- La cigarette... Pardon.

M. Brault.- ...Pour moi, cela ne changerait rien aux habitudes des gens que d'interdire.

M. de Mesnard.- La cigarette électronique a un gros défaut : elle ne supprime pas le geste. Or, les tabacologues vous donnent de la nicotine en patch et après...

Mme Maurel.- Si elle supprime le geste.

M. de Mesnard.- Je connais des gens... Disons que les tabacologues disent qu'elle ne supprime pas le geste. Ce qu'il faut, c'est faire supprimer l'habitude du geste.

Le Président.- Très bien. Hervé, une dernière intervention. Puis Laurence, pardon.

M. Bègue.- C'est juste pour une question. Comment va se passer l'information ?

M. Robin.- Déjà une publication de la délibération permettra d'en informer l'ensemble de la communauté universitaire. Ensuite, il est possible de passer sur tous les supports de communication. Cela est plus que préconisé pour conforter et renforcer cette information auprès de la communauté universitaire. Il faut la diffuser le plus largement possible, bien évidemment.

Le Président.- Merci, Gilles. Laurence ?

Mme Maurel.- Oui. Simplement, Alain, tu nous rappelais tout à l'heure quel était le texte légal dans le cadre du Code du travail. Il faudra peut-être un jour... et là je parle vraiment sérieusement - tout à l'heure, les téléphones portables étaient un peu sous forme de boutade - mais je parle vraiment sérieusement, il faudra peut-être un jour que l'on s'attache aussi à réfléchir au Wifi parce que l'innocuité du Wifi est très loin d'être prouvée aussi. On vit tous dans un environnement où on est sans arrêt bombardé par tout cela et cela n'a pas l'air d'inquiéter grand monde.

Le Président.- Bon. D'accord. On fera suivre et on examinera cela dans le cadre du CHSCT pour que tout le monde soit rassuré.

Pour l'heure, sur la cigarette électronique, je vous propose cette délibération qui interdit l'usage de la cigarette électronique dans les locaux universitaires sur le patrimoine immobilier de l'université de Bourgogne.

Qui s'oppose à cette délibération ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Très bien. Ecoutez, je vous remercie.

18 pour, 1 abstention

C'est un débat intéressant. C'est un débat de fond. Je vous remercie pour la qualité de nos échanges sur ce dossier.

Il nous reste, pour terminer, à valider les conventions et contrats.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Gerrer.- Toujours en deux parties. Tout d'abord, approbation de conventions et contrats avec le versement de subventions ou qui engagent l'université.

Dans la liste qui a été jointe, avez-vous des commentaires à faire ?

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Unanimité (18 pour)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

Mme Gerrer.- Le Point 2, c'est seulement un compte rendu puisqu'il n'engage pas financièrement l'université. C'était donc juste pour information.

Le Président.- Merci, Marie-Geneviève.

X) Questions diverses

Y a-t-il des questions diverses des uns ou des autres ? Je ne me souviens plus de ton prénom non plus.

Mme Cluzel.- Bonjour. Bérénice Cluzel, étudiante en médecine. Vous parliez tout à l'heure... La question m'est venue après. C'est pour cela que je la pose maintenant. Au sujet du centre de santé, vous parliez de discussions avec le CHU. Compte tenu de la présence de médecins généralistes, est-il prévu que le centre de médecine préventive devienne un terrain de stage pour les externes ?

Le Président.- C'est une excellente question. Pour l'instant, on n'est pas aussi avancé que cela dans les discussions. Il faut déjà que l'on crée le centre et déjà le créer sur le plan administratif, sur le plan des relations avec les caisses d'assurance-maladie, les mutuelles. C'est déjà un chantier très lourd. C'est pour cela qu'on se donne cet objectif. On va donc commencer sur la médecine générale, sur des consultations de gynécologie telles qu'elles peuvent être assurées par des médecins généralistes. Donc un périmètre de consultation qui est minimal.

Ensuite, j'aimerais que l'on arrive à étendre cela. Et étendre parmi les priorités, il y aurait effectivement un accès à des consultations de gynécologie spécialisées, un accès à des consultations de dermatologie, un accès à des consultations de psychiatrie de meilleure qualité et peut-être d'autres. C'est là que l'on pourrait imaginer une convention avec le CHU, avec éventuellement des médecins du CHU qui puissent assurer des consultations, et éventuellement que cela puisse devenir un jour un terrain de stage pour les étudiants.

Cela fait partie des choses que l'on doit envisager mais très honnêtement, pour l'instant, il faut que l'on crée. C'est très compliqué. Il faut qu'on se donne un an ou deux pour voir comment cela va fonctionner puis on reviendra auprès du CHU pour voir si cela peut faire partie de la convention hospitalo-universitaire et si cela pourrait être un terrain de stage.

Dans ton esprit, c'était plutôt quelque chose que tu vois de façon positive ou négative ?

Mme Cluzel.- Les deux.

Le Président.- Les deux ?

Mme Cluzel.- Les deux.

Le Président.- Bon.

Mme Cluzel.- En tant qu'étudiante. Là-dessus, je parle pour moi. Cela peut être intéressant d'avoir plus de terrains pour nous parce qu'au niveau du CHU, on a très peu de terrains de stage, et les externes se montent un peu les uns sur les autres. Mais d'un point de vue d'étudiant, n'est-ce pas gênant d'aller dans ce centre de santé et de voir des externes que l'on connaît pour des raisons de...

Le Président.- Cela est un vrai problème, oui. En termes de confidentialité, à ce moment-là, tu veux dire.

Mme Cluzel.- Oui.

Le Président.- Oui, ça, c'est vrai. C'est une question. C'est exact.

Mme Cluzel.- Après, c'est une question qu'il faut porter aux étudiants pour savoir.

Le Président.- Il faudra qu'on réfléchisse à cet aspect des choses, effectivement. Pour l'instant, on n'en est pas là de toute façon.

Mme Cluzel.- Merci.

Le Président.- D'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, on met fin à ce conseil d'administration auquel je vous remercie d'avoir participé et je vous souhaite une bonne soirée.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 04)

Le Président

Alain BONNIN